



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO



NUMÉRO 135



1^{re} SESSION



42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 2 avril 2019



Présidente

Mme Karen Vecchio

Comité permanent de la condition féminine

Le mardi 2 avril 2019

• (0945)

[Traduction]

La présidente (Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC)): Bonjour et bienvenue à la 135^e réunion du Comité permanent de la condition féminine. La portion actuelle de la réunion est publique. Nous poursuivons aujourd'hui notre étude des défis auxquels les femmes âgées font face, en portant une attention particulière aux facteurs qui contribuent à la pauvreté et à la vulnérabilité de ces femmes.

Pour ce faire, nous sommes heureux d'accueillir Krista James, directrice nationale du Centre canadien d'études sur le droit des aînés. Elle comparait par vidéoconférence de Vancouver, en Colombie-Britannique. Krista est notre unique témoin à présenter une déclaration préliminaire ce matin parce qu'elle ne fait pas partie des témoins qui ont déjà témoigné devant le Comité.

Je suis aussi heureuse d'accueillir à nouveau Madeleine Bélanger, à titre personnel. Madeleine participe par vidéoconférence de la Ville de Québec.

Nous accueillons aussi Geneviève Tremblay-Racette, de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées. À tous les francophones, pardonnez-moi ma prononciation. Emmanuela, vous pourrez m'aider plus tard à ce sujet. Geneviève est directrice, et elle remplace Luce Bernier, qui a comparu le 28 février.

Enfin, nous accueillons Gisèle Tassé-Goodman, vice-présidente, et Philippe Poirier-Monette, conseiller en droits collectifs du Secrétariat provincial, tous deux de la FADOQ.

Bienvenue à nouveau, et merci beaucoup d'avoir pris le temps de revenir. Nous allons commencer par la déclaration préliminaire, et je cède la parole à Krista James, pour sept minutes.

Mme Krista James (directrice nationale, Centre canadien d'études sur le droit des aînés): En fait, on m'avait demandé de préparer une déclaration de 10 minutes, mais vous aimeriez plutôt une déclaration de sept minutes. C'est exact?

La présidente: Sept minutes seraient appropriées, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Mme Krista James: D'accord.

Merci de m'avoir invitée à parler au Comité. Je suis avocate de formation. Je dirige le Centre canadien d'études sur le droit des aînés. J'oeuvre pour le CCEDA depuis 12 ans. Le Centre est un groupe de réflexion qui met l'accent sur...

Oh! Il y a un écho. Soudainement, je m'entends parler. Est-ce normal?

La présidente: Nous procédons à des vérifications auprès du studio pour vous afin de voir quel peut bien être le problème.

On nous dit que le volume est trop élevé de votre côté, ce qui crée un écho. Vous pouvez baisser le son.

Mme Krista James: Je ne peux pas... Eh bien, je peux chuchoter.

La présidente: En fait, on vous voit beaucoup mieux maintenant. C'est parfait. Le son est-il correct? Y a-t-il encore de l'écho?

Mme Krista James: Je vous entends parfaitement. C'est simplement que je m'entends parler. Vous ne pouvez rien y changer? C'est un peu être comme Dieu lorsqu'on entend l'écho de sa propre voix.

Des voix: Ha, ha!

La présidente: Vous êtes géniale.

On nous dit que le problème vient de votre côté. Les responsables du studio peuvent peut-être essayer de faire quelque chose, mais pouvez-vous tout de même continuer votre déclaration de sept minutes?

Mme Krista James: Bien sûr. Je vais continuer. C'est un peu déconcertant.

La présidente: D'accord. Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Krista James: Merci de m'avoir invitée à parler au Comité. Je vais faire de mon mieux.

Le CCEDA est un groupe de réflexion qui met l'accent sur les enjeux juridiques et stratégiques liés au vieillissement. Nous faisons partie d'un organisme sans but lucratif de la Colombie-Britannique. Une grande partie de notre travail consiste à consulter des aînés au sujet de leurs expériences, puis à travailler avec des comités consultatifs composés d'experts pour formuler des recommandations législatives et stratégiques visant à régler les problèmes cernés dans le cadre des consultations.

De 2011 à 2017, nous avons réalisé notre projet de dialogue auprès des femmes âgées. C'est un projet qui a été financé au fil des ans par diverses organisations, y compris le gouvernement du Canada. Nous avons commencé ce projet parce que nous avons remarqué que, même si le genre a une incidence importante sur l'expérience de vie, les recherches et les analyses stratégiques semblaient se concentrer sur les jeunes femmes. Les études féministes avaient tendance à mettre l'accent sur les filles et les femmes en âge de procréer, tandis que les politiques sur le vieillissement avaient tendance à être neutres du point de vue du genre. Par conséquent, on a perdu de vue les expériences des femmes âgées. Nous avons mis au point notre projet pour combler cette lacune dans la recherche.

En tout, nous avons organisé 35 événements de consultation en travaillant en collaboration avec des organismes locaux. Nous avons organisé des événements dans 10 langues différentes ainsi qu'en langage gestuel américain. En outre, nous avons rencontré des femmes âgées de 50 ans à 90 ans. Nous avons aussi organisé cinq événements de consultation auprès de femmes aînées autochtones. Globalement, nous avons consulté plus de 500 femmes aînées qui vivent dans la région de Vancouver.

Nos constatations et recommandations sont résumées dans deux rapports, qui figurent dans le mémoire que j'ai soumis. Il y a aussi des liens dans mon mémoire vers des rapports sommaires en anglais et en français. Je vais souligner quelques éléments de ces rapports.

Je tiens à souligner d'entrée de jeu qu'une constatation globale du projet, c'est que l'expérience de la pauvreté et de la vulnérabilité des femmes aînées est tributaire de façon importante de nombreux aspects de leur identité, pas seulement le sexe. Les femmes handicapées, les femmes autochtones, les femmes membres de minorités ethnoculturelles ou immigrantes et les femmes LGBTQ sont confrontées à des défis uniques à mesure qu'elles vieillissent. Par conséquent, les interventions stratégiques doivent être adaptées pour tenir compte des expériences diversifiées des femmes aînées. Des politiques génériques ne permettront pas de soutenir les femmes les plus vulnérables du Canada; c'est quelque chose sur quoi je ne saurais trop insister.

Dans le cadre de mon exposé, j'aimerais vous parler de pauvreté, de soins de santé, de violence et de mauvais traitements et d'accès à la justice.

Assurément, des événements catastrophiques comme un divorce, une blessure ou une perte d'emploi peuvent avoir une incidence négative sur la sécurité du revenu des gens du troisième âge. Cependant, la pauvreté des femmes aînées est souvent fonction d'événements qui se sont passés durant toute leur vie, et tout particulièrement de la priorité qu'elles choisissent d'accorder aux soins primaires familiaux non rémunérés plutôt qu'au travail rémunéré. Actuellement, les mesures stratégiques ne tiennent pas adéquatement compte du fait que les femmes gagnent souvent beaucoup moins que les hommes et qu'elles ont donc moins d'économies durant la vieillesse. Les modifications récentes du Supplément de revenu garanti n'ont malheureusement pas permis de sortir les femmes les plus vulnérables de la pauvreté.

Je dois aussi dire que, pour de nombreuses femmes, la notion de « retraite » est trompeuse. Bon nombre d'entre nous prodiguons des soins tout au long de nos soi-disant années de retraite. Nous consacrons nos journées à prodiguer des soins à notre époux, nos enfants d'âge adulte handicapés et nos petits-enfants, des soins qui sont exigeants physiquement et émotionnellement. Ce travail de soignantes occupe souvent une place privilégiée dans la vie des femmes, mais elles ont besoin d'un soutien financier pour jouer ces rôles critiques dans nos collectivités.

Dans notre rapport, nous avons formulé trois recommandations liées à la sécurité du revenu. Nous recommandons au gouvernement de renforcer les programmes de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, de modifier le Régime de pensions du Canada pour inclure une disposition d'exclusion similaire à la disposition d'exclusion pour élever des enfants qui serait applicable à toutes les années de prestation de soins familiaux à temps plein, et l'élaboration de programmes pour fournir un meilleur soutien en matière de finances, d'hébergement et autres aux femmes aînées qui sont les soignantes principales d'enfants mineurs, particulièrement les femmes autochtones. Ce qui se produit souvent, c'est que

l'admissibilité prend fin une fois que les femmes ont 65 ans, mais elles continuent tout de même de prodiguer des soins.

En ce qui a trait au fait de soutenir les survivantes aînées de violence et de mauvais traitements, nous avons appris que la violence a une incidence importante durant le vieillissement. Certaines femmes sont victimes de violence durant leur vieillesse, tandis que d'autres ont été victimisées durant l'enfance ou lorsqu'elles étaient de jeunes femmes, et tout ça continue d'influer sur leur qualité de vie. Plus particulièrement, les traumatismes passés ont eu une incidence persistante dans la vie des femmes aînées autochtones, pour qui assurer la sécurité de leurs enfants et de leurs jeunes est une priorité.

Grâce aux consultations auprès de fournisseurs de services qui soutiennent des femmes aînées ayant été victimes de violence, nous avons appris que ces femmes aînées sont particulièrement réticentes à aller en maison de transition. Le maintien d'un lien avec leur collectivité est très important pour elles, et quitter le foyer signifie souvent déménager dans des installations de soins de longue durée, parce que les maisons de transition ne sont souvent pas aménagées pour répondre à leurs besoins de santé complexes. En outre, puisqu'elles accordent beaucoup d'importance à leurs relations familiales — parfois plus qu'à leur propre sécurité — elles restent dans des situations dangereuses pour s'assurer que les gens qu'elles aiment reçoivent les soins dont ils ont besoin, y compris l'époux qui les victimise.

● (0950)

Les mesures stratégiques actuelles accroissent aussi le risque de violence des femmes immigrantes. Les politiques sur la pension empêchent de nombreuses femmes immigrantes aînées d'avoir accès à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti. Ces femmes restent dans des situations dangereuses parce que les accords de 10 à 20 ans conclus entre les membres de leur famille qui les parrainent et le gouvernement du Canada les empêchent d'avoir accès à de nombreux services publics, ce qui les oblige, au bout du compte, à rester auprès de membres de la famille qui leur causent du tort.

Pour éliminer ces préoccupations, nous avons recommandé au gouvernement du Canada ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux de financer des initiatives permettant aux femmes autochtones aînées, aux femmes aînées et à leur collectivité d'élaborer des programmes locaux et adaptés du point de vue culturel pour soutenir leur guérison directement dans leur collectivité.

Nous vous demandons d'améliorer le soutien à l'intention des organisations qui aident les femmes aînées victimes de violence ou fuyant une telle violence. Et je parle ici non seulement des maisons de transition et des maisons d'hébergement, mais aussi des organismes qui offrent des services aux aînés ou aux immigrants, particulièrement dans le but d'élaborer des services d'extension ou de les améliorer, de façon à ce que les femmes puissent bénéficier de services sans quitter leur domicile.

Nous aimerions voir un financement accru des maisons d'hébergement et des maisons de transition pour permettre à celles-ci de mettre en oeuvre les pratiques cernées dans le rapport Politiques prometteuses au Canada pour l'hébergement des femmes aînées victimes de violence. Le rapport est mentionné dans notre mémoire. Une telle mesure permettrait aux programmes et organismes d'améliorer l'accessibilité et le caractère approprié des services à l'intention des femmes aînées.

De plus, nous demandons un examen des critères d'admissibilité de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti en ce qui a trait à l'accès à ces programmes pour les femmes aînées immigrantes qui, sinon, n'ont accès à aucune aide financière.

En ce qui a trait à l'accès aux soins de santé, je vais sauter certains de mes points d'introduction et tout simplement formuler les recommandations.

Nous recommandons au gouvernement de financer des programmes de défenseurs des droits des patients et de coordonnateurs des soins pour fournir un soutien et une aide aux femmes aînées pour qui il est difficile de recevoir des soins de santé appropriés en temps opportun. Les femmes qui ont des problèmes de santé complexes ont de la difficulté à s'y retrouver dans le système. Les soins de santé sont souvent offerts par un ensemble de fournisseurs différents.

Nous recommandons d'accroître le financement des programmes de soutien ménager, comme la préparation de repas, la lessive et les travaux domestiques destinés aux femmes aînées qui ont besoin de soutien. C'est essentiellement un soutien à domicile. Ce que nous avons constaté au cours des dernières années, c'est que, parfois, ce genre de service — le genre de service dont les femmes semblent avoir plus besoin que les hommes — a fait l'objet de coupures.

Nous vous demandons d'envisager des modèles de prestation de soins de santé mieux adaptés aux femmes dont les besoins en matière de santé sont complexes, comme des centres de santé communautaires qui réunissent des médecins offrant des soins primaires et d'autres professionnels de la santé. Le problème, lorsqu'on va voir un médecin, comme beaucoup de personnes le savent, c'est qu'on a seulement souvent sept minutes avec lui. Dans le cas d'une femme âgée ou d'une femme handicapée qui a de nombreux problèmes de santé complexes, sept minutes, ce n'est pas assez pour raconter son histoire et obtenir les bons soins.

Enfin, je veux parler rapidement de l'augmentation de l'accès à la justice. Les femmes aînées nous disent qu'elles ont de la difficulté à avoir accès à une représentation et à des conseils juridiques. La plupart d'entre elles ne peuvent pas se payer les services juridiques dont elles ont besoin, et bon nombre d'entre elles ne savent pas de quelle façon trouver un avocat pour obtenir de l'aide. Pour une raison quelconque, les activités d'extension et de promotion des services juridiques ne semblent pas avoir joint les femmes âgées.

Les femmes aînées qui ont survécu à la violence nous ont dit que le système juridique peut être néfaste et provoquer de nouveaux traumatismes, plutôt que de les aider. Les avocats ne fournissent pas l'aide dont elles ont besoin, les juges ne les soutiennent pas afin qu'elles puissent raconter leur histoire devant le tribunal, et les professionnels de la justice ne semblent pas les aider à rester en sécurité. Nous avons travaillé avec un groupe de femmes âgées pour produire un documentaire de huit minutes qui illustre cette dynamique. Vous pouvez le visionner sur notre site Web. Il s'appelle *No Voice*.

Nous avons aussi un certain nombre de recommandations liées à l'accès à la justice. Les voici.

Il faut assurer un financement durable des programmes qui fournissent une représentation juridique aux grands-mères qui sont les soignantes primaires d'enfants, y compris en affectant des avocats de service sur place au sein des principaux organismes communautaires. Les grands-mères qui fournissent ce genre de soins ont tendance à assumer un rôle que les responsables des politiques n'ont jamais envisagé.

Il faut cerner des solutions pratiques aux obstacles à l'accès à la justice auquel les femmes âgées sont confrontées en Colombie-

Britannique et dans d'autres provinces en portant une attention particulière aux stratégies d'extension.

Il faut accroître le nombre d'heures de représentation juridique financée dans les cas où une femme aînée a besoin d'aide juridique.

Il faut s'assurer que les intervenants du secteur de la justice, y compris les avocats, les juges et les étudiants en droit, apprennent à mieux comprendre la dynamique des traumatismes.

Il faut accroître le financement des programmes de défense des droits permettant aux femmes aînées d'avoir accès au soutien qu'elles ne pourraient pas obtenir auprès d'un avocat de l'aide juridique. De tels défenseurs peuvent fournir une assistance holistique, psychologique et pratique qui permettra aux femmes de mieux utiliser le soutien de ceux qui les défendent et de leur avocat auxquels elles ont un accès limité. Ce serait une façon de fournir un meilleur service englobant aux femmes ayant des besoins complexes.

Voilà les enjeux que je voulais soulever dans ma déclaration.

Merci.

● (0955)

La présidente: Merci beaucoup, Krista.

J'espère que tout s'est bien passé, même si vous entendiez un retour acoustique. J'espère que ça va mieux de votre côté, et je sais que le jour se lève, à Vancouver. Merci beaucoup.

Nous allons commencer notre première série de questions, et je cède la parole à Emmanuella Lambropoulos, qui a sept minutes.

[Français]

Mme Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Merci de revenir au Comité, ici à Ottawa.

[Traduction]

Merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui.

[Français]

Mes premières questions s'adressent aux gens de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées et du Réseau FADOQ.

Vous êtes déjà venus au Comité.

Quelles initiatives supplémentaires le gouvernement pourrait-il prendre pour améliorer la situation des aînés? Notre gouvernement a déjà mis sur pied le programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Il prévoit encore des investissements annuels de 5 millions de dollars dans ce programme, ce qui aidera beaucoup plus d'organismes.

Que pouvons-nous faire de plus pour aider les aînés, et les femmes aînées en particulier?

● (1000)

Mme Gisèle Tassé-Goodman (vice-présidente, Réseau FADOQ): Madame la présidente et chers députés, bonjour.

Au Réseau FADOQ, quand on pense à la survie à son partenaire de vie, c'est sérieux. Les femmes ont une espérance de vie plus élevée que celle des hommes. On sait que 8,4 % des femmes au Québec sont veuves, ce qui est considérable. Pour toute personne, le décès du conjoint ou de la conjointe constitue une épreuve difficile dans la vie. C'est pénible financièrement. Quand on se lève un matin, en couple, pour voir le soleil se lever et que, le lendemain, son conjoint a disparu, cela change une vie.

Lorsqu'un bénéficiaire de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada décède, ses prestations cessent. Nous demandons qu'elles soient prolongées de trois mois suivant son décès, car les factures, elles, continuent à arriver dans la boîte aux lettres. Le veuf ou la veuve, qui est une personne aînée dans bien des cas, continue à assumer les responsabilités financières qui ont souvent été engagées avant le décès de son conjoint. Nous demandons qu'on fasse preuve de compassion de ce côté.

Nous demandons également qu'on augmente de 50 \$ par mois le Supplément de revenu garanti. Bien des femmes qui étaient sur le marché du travail avant de devoir arrêter de travailler pour élever leurs enfants à la maison n'ont pas pu contribuer autant que leur époux à un REER. Nous demandons aussi qu'il y ait de la compassion à cet égard.

Rappelons que, avant 60 ans, le fait de vivre seul est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes. Nous demandons qu'on tienne compte de cette réalité et qu'on augmente les prestations de la Sécurité de la vieillesse. Pour le Supplément de revenu garanti, c'est exactement 50 \$ de plus par mois.

Nous félicitons le gouvernement fédéral d'avoir bonifié l'exemption de gains pour les travailleurs d'expérience. Nous en sommes enchantés.

Il y a plusieurs femmes québécoises qui agissent comme proches aidantes. L'écart entre les proches aidantes et les proches aidants est plus marqué chez les 45-64 ans. Dans ce groupe d'âge, 39,7 % des femmes sont des proches aidantes. Chez ces proches aidantes, une femme sur trois occupe un emploi alors que cette proportion est d'un sur cinq du côté des hommes. Nous demandons au gouvernement de doubler le crédit d'impôt pour aidants naturels parce que c'est souvent attribué aux femmes. Il est essentiel aussi que ce soit un crédit remboursable.

En 2016, l'Appui pour les proches aidants d'âinés évaluait à 2,2 millions le nombre d'adultes au Québec qui posent une geste hebdomadaire comme proche aidant d'un aîné.

Le Réseau FADOQ recommande au gouvernement fédéral de rehausser le seuil de rémunération hebdomadaire pour calculer les prestations pour proches aidants, afin que le montant octroyé corresponde davantage au revenu des bénéficiaires de ce programme.

Mme Emmanuela Lambropoulos: D'accord.

Merci beaucoup, madame Tassé-Goodman.

M. Philippe Poirier-Monette (conseiller en droits collectifs, Secrétariat provincial, Réseau FADOQ): D'un point de vue plus large, nous abordons le sujet du Transfert canadien en matière de santé dans notre mémoire.

Je crois qu'il faut allouer plus de ressources aux provinces pour qu'elles puissent offrir des services de qualité aux citoyens. Précédemment, l'augmentation annuelle des transferts en santé était de 6 %. Par la suite, le gouvernement fédéral s'est entendu avec les provinces pour des augmentations de plus ou moins 3 %. Nous voudrions que le gouvernement fédéral majore son augmentation annuelle des transferts en santé et que ces derniers soient notamment calculés en fonction de la variable qu'est le vieillissement de la population. À titre d'exemple, notre mémoire indique qu'il en coûte chaque année 12 000 \$ pour assurer les soins de santé d'un aîné, contre environ 1 200 \$ par personne dans la population générale.

J'aimerais aussi rappeler au Comité que les membres du personnel infirmier dans nos hôpitaux et nos CHSLD sont essentiellement des femmes...

• (1005)

[Traduction]

La présidente: Je n'aime pas avoir à interrompre les gens, mais je n'ai pas le choix. Je suis désolée, mais la sonnerie se fait entendre.

J'ai besoin d'un consentement unanime pour poursuivre. Nous devons décider ce que nous allons faire. Bien sûr, nous comprenons que nous venons de demander à ces témoins de comparaître une deuxième fois. Nous pouvons continuer ou nous arrêter. J'ai besoin du consentement unanime pour poursuivre pendant, disons, 15 minutes.

Puis-je obtenir le consentement unanime afin que nous poursuivions.

Des voix: D'accord.

La présidente: Continuez, s'il vous plaît.

[Français]

M. Philippe Poirier-Monette: Comme je le disais, ces femmes qui constituent la grande majorité du personnel infirmier et des préposés aux bénéficiaires sont chaque jour responsables de beaucoup de patients. Il est donc évident qu'une augmentation des transferts en santé permettrait au gouvernement de débloquer davantage de ressources afin d'aider ces femmes et de leur permettre de souffler un peu.

Voilà donc les recommandations de la FADOQ.

[Traduction]

La présidente: Je dois vous arrêter, parce que votre temps est écoulé depuis longtemps.

Je vais passer à Rachael Harder, pour les sept prochaines minutes de la période de questions, puis nous nous tournerons vers Irene Mathysen. Nous terminerons ensuite, et tous les partis auront eu l'occasion de poser des questions.

Rachael, vous avez sept minutes.

Mme Rachael Harder (Lethbridge, PCC): Merci.

Madame Bélanger, mes questions vous seront adressées en grande partie. Dans le témoignage que vous avez eu l'occasion de nous fournir le 28 février — et, au nom du Comité, je m'excuse des perturbations que vous avez rencontrées ce jour-là —, vous avez parlé de l'importance du choix, de l'importance de la liberté, de l'autonomie, mais vous avez ajouté le fait que bon nombre de femmes aînées se sentent peut-être seules ou isolées.

Pouvez-vous nous en dire un petit peu plus au sujet de votre observation et de ce qu'on pourrait faire?

[Français]

Mme Madeleine Bélanger (à titre personnel): J'ai eu l'occasion de côtoyer beaucoup de femmes aînées. Je n'ai pas eu à déplorer les difficultés que je viens d'entendre à leur sujet parce que j'ai toujours osé prendre la place que l'on voulait bien me laisser.

Cependant, beaucoup de femmes s'isolent. Je pense qu'il faut un mouvement de sensibilisation ou d'éducation populaire et qu'il est nécessaire de changer les mentalités. On vient de mentionner que les femmes sont plus nombreuses à devenir veuves ou à faire parfois un grand bout de vie sans compagnon. Lorsqu'une femme se retrouve seule, on a souvent l'impression qu'elle est un peu laissée pour compte ou qu'elle va s'organiser avec d'autres femmes. On ne va pas suffisamment insister pour qu'elle brigue une fonction publique ou un emploi. Les mentalités évoluent, mais il n'est toujours pas évident pour une femme qui a dépassé l'âge de la retraite de retourner sur le marché du travail *[difficultés techniques]*.

[Traduction]

La présidente: Tout a gelé pour un moment.

Nous avons perdu notre témoin. Si vous voulez continuer à poser vos questions, nous pourrions y revenir.

Que voulez-vous faire de votre temps?

Mme Rachael Harder: Je vais donner mon temps à quelqu'un d'autre, puis on pourra me redonner la parole lorsque la témoin sera de nouveau en ligne.

La présidente: D'accord. Il vous restait cinq minutes. Je vais passer à Irene.

Irene, vous avez la parole pendant sept minutes, puis nous reviendrons aux cinq minutes de Rachael.

•(1010)

[Français]

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Merci, madame la présidente.

[Traduction]

J'ai tellement de questions. Je vais essayer d'être brève.

Je tiens à vous remercier d'être revenus. C'est très gentil. Merci du travail que vous faites. C'est tellement important.

Je veux revenir à la recommandation concernant le Transfert canadien en matière de santé et le fait qu'il faut l'accroître. Il doit y avoir plus d'argent, parce qu'on s'approche de la pointe de la génération du baby-boom. Je sais que vous voulez accroître le Transfert pour qu'il passe à 167 milliards de dollars. Devrait-on imposer des conditions? Il est notoire que les gouvernements provinciaux prennent l'argent, puis la redonnent sous forme d'allègement fiscal ou la dépensent d'une façon qui n'atteint pas les résultats escomptés, alors devrait-on imposer des conditions à ce financement?

[Français]

Mme Gisèle Tassé-Goodman: Il est délicat de répondre à une question comme celle-là, parce que la santé relève du gouvernement provincial au Québec.

On ne peut se le cacher: la population québécoise vieillit plus rapidement que celle des autres provinces. Ce que nous demandons, c'est une augmentation annuelle proportionnelle de 6 % afin d'inclure la formule de calcul actuelle. C'est une variable qui tient compte du vieillissement de la population canadienne.

[Traduction]

Mme Irene Mathysen: Devrait-il y avoir des mesures de protection, comme celles qu'on voit au Québec ou dans d'autres provinces, aussi, de façon à protéger le financement des soins de santé à l'intention des aînés?

[Français]

M. Philippe Poirier-Monette: Je ne crois pas qu'il devrait y avoir de conditions associées à cela. Lorsque le gouvernement fédéral veut orienter la prestation de certains services, il y affecte des sommes spécifiques. Dans le budget de 2018, sauf erreur, il l'avait fait pour les soins à domicile. Cette façon de procéder envoie un signal clair aux provinces, lesquelles sont alors libres d'appliquer le programme ou de s'en retirer moyennant compensation.

Ce que notre mémoire souligne clairement, c'est que la santé coûte 167 milliards de dollars aux provinces et aux territoires, mais que le gouvernement fédéral ne consacre à ce poste budgétaire que 37 milliards de dollars. Loin de croire que le gouvernement fédéral devrait assumer la totalité des 167 milliards de dollars, nous sommes cependant d'avis qu'il devrait investir plus d'argent en santé et qu'il devrait aussi tenir compte du vieillissement de la population en ajoutant une variable qui accorde davantage d'argent aux provinces dont la population vieillit le plus.

[Traduction]

Mme Irene Mathysen: Merci.

Nos invités sont-ils de retour?

La présidente: Oui. Ils sont de retour.

Mme Irene Mathysen: D'accord. Merci.

J'ai tellement de questions. Je m'intéresse beaucoup à toute la question de la SV et du SRG. D'abord et avant tout, dans les années 1990 — et c'est une approximation —, nous dépensions environ 3,4 % du PIB au titre de la SV. Puis, nous avons constaté une augmentation liée à la génération du baby-boom, ce qui a fait en sorte que, vers 2010, nous étions rendus à environ 3,9 % et la peur nous gagnait. Ce sont les chiffres du directeur parlementaire du budget. Ce dernier a dit très clairement que, d'ici 2030, le pourcentage du PIB reviendrait à moins de 2,6 %, parce qu'il y aurait de moins en moins d'aînés. Par conséquent, l'augmentation de la SV, selon la recherche et le directeur parlementaire du budget en place, était raisonnable. Je vous remercie de cette suggestion. Êtes-vous d'accord avec une telle notion?

Ensuite, en 2012, si nous avons augmenté le SRG de 1 milliard de dollars — et je tiens à vous rappeler que ça semble être beaucoup d'argent, mais 1 milliard de dollars dans le budget général, c'est vraiment très peu —, on aurait pu sortir tous les aînés de la pauvreté. A-t-on une idée de la somme d'argent dont on aurait besoin maintenant pour sortir tous les aînés, y compris la majorité des aînés qui sont des femmes, de la pauvreté?

•(1015)

La présidente: À qui posez-vous la question?

Mme Irene Mathysen: À Krista James.

Mme Krista James: Merci. Je suis désolée. Je ne m'étais pas rendu compte que la question m'était adressée.

Le Centre canadien d'études sur le droit des aînés ne compte pas d'économiste. Je ne peux pas faire des calculs, mais j'aimerais souligner deux autres points au sujet de l'augmentation du SRG et de la SV. Premièrement, lorsqu'on pense à ces chiffres, c'est utile de ne pas oublier que c'est un investissement, et de savoir que la Sécurité de la vieillesse, c'est un peu comme des soins préventifs. Nous dépensons beaucoup d'argent pour soutenir les aînés dont la santé a décliné, qui sont moins en sécurité, parce que nous ne leur permettons pas d'assumer leurs dépenses de base. Mais la santé d'un aîné itinérant ou d'un aîné qui ne réussit pas à voir un médecin sera bien moins bonne, et cela coûtera beaucoup plus d'argent vers la fin de sa vie et lorsqu'elle se retrouvera à l'urgence de l'hôpital. Par conséquent, si nous sommes préoccupés par l'argent, si nous décidons d'investir afin de garder nos aînés en santé, ils nous coûteront beaucoup moins en vieillissant.

Ensuite, certaines recherches ont été réalisées récemment sur la mesure du panier de biens et le coût de la vie dans différentes régions du pays. C'est problématique de croire que vivre à Vancouver coûte la même chose qu'à Charlottetown. Il vaut la peine de réfléchir à la façon dont nous envisageons la SV et le SRG de façon à refléter les coûts réels de la vie dans différentes collectivités un peu partout au pays.

À Vancouver, les aînés souffrent beaucoup parce qu'ils ne peuvent pas se payer un logement dans la ville, mais ils n'ont pas non plus assez d'argent pour déménager. Ils ne peuvent pas se permettre de déménager dans une ville moins dispendieuse lorsqu'ils sont plus vieux, parce que la communauté qui les aide à bien se porter est celle où ils vivent. Nous connaissons tous les facteurs. L'isolement accroît la mortalité et la violence tout en réduisant la qualité de vie. Nous voulons que les aînés restent là où ils sont, mais s'ils vivent dans une ville dispendieuse, ils ne peuvent pas se permettre de continuer de vieillir à cet endroit, et ils se retrouvent donc dans un cercle vicieux en tentant de vivre grâce à la SV et au SRG.

La présidente: C'est excellent.

Irene, nous allons maintenant passer à Rachael Harder.

Rachael, vous pouvez terminer votre intervention.

Mme Rachael Harder: Merci beaucoup.

Mes questions sont aussi adressées à Mme Bélanger. Quels sont vos points de vue sur l'importance de protéger la liberté des femmes, leur choix et leur autonomie, mais aussi de leur fournir les mesures de soutien nécessaires pour qu'elles soient capables de s'épanouir durant leur vieillesse?

[Français]

Mme Madeleine Bélanger: Il est très important d'assurer leur sécurité et leur autonomie. Le grand problème des aînés, c'est justement qu'on a l'impression que la société les infantilise, jusqu'à un certain point. On est complètement pris en charge. La femme aînée ne souhaite pas cette prise en charge par tous les autres services. Elle veut être capable d'être elle-même, de s'exprimer et d'avoir le moyen de le faire.

À Vancouver, les besoins ne sont pas les mêmes qu'au Québec, évidemment, mais ils se ressemblent en matière d'indépendance à assurer à la femme aînée. Il faut lui laisser sa fierté d'être, de vivre et de participer à la vie du milieu. Il peut s'agir de remplir des fonctions civiles, mais aussi d'être présente au sein de la famille ou de participer à son milieu de vie.

Est-ce une volonté qu'on remet entre les mains du gouvernement? Pas nécessairement. C'est une prise en charge qu'on doit faire collectivement: il faut assurer une place à la femme aînée dans nos

sociétés, parce qu'elle reste une personne à part entière qui a une richesse et une expérience à transmettre et qui a encore des projets pour l'avenir. Je le vois comme cela.

[Traduction]

Mme Rachael Harder: Madame Bélanger, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les choses que vous avez faites et les choses que vous voyez d'autres femmes réussir à faire durant leur vieillesse?

[Français]

Mme Madeleine Bélanger: Parmi les contributions que j'ai faites, je me suis beaucoup impliquée dans l'aide à l'enfance abandonnée, à l'étranger surtout, et dans l'aide aux réfugiés. Toute ma carrière d'enseignante a été accompagnée de bénévolat dans les causes internationales qui aident les enfants, par exemple celle de sortir les enfants travailleurs pour les envoyer à l'école. Je me suis beaucoup impliquée sur le plan international.

Sur le plan local, j'ai travaillé un peu dans l'animation de la vie en pastorale, évidemment, mais aussi pour la cause des enseignants, celle des mamans et celle des femmes violentées. C'est là que je me suis épanouie, que j'ai vécu et que j'ai donné de ma vie.

● (1020)

[Traduction]

La présidente: Nous allons malheureusement devoir suspendre la séance, parce que nous devons aller voter.

Au nom du Comité, je tiens à remercier beaucoup Gisèle, Philippe, Geneviève et Krista ainsi que Madeleine. Je suis désolée que nous ayons dû vous interrompre à nouveau.

Nous allons reprendre nos travaux à 11 heures avec les Héritières du suffrage.

Merci beaucoup.

● (1020)

(Pause)

● (1100)

La présidente: Nous reprenons la réunion.

Je veux fournir un peu de renseignements. Nous procédons en vertu d'un quorum réduit actuellement. Habituellement, le Comité compte deux représentants conservateurs, un du NPD et six du gouvernement libéral. Nous sommes un peu moins aujourd'hui, mais il y aura des représentants de tous les partis, ce qui est aussi très important ici.

Nous allons commencer par vos déclarations préliminaires. Je tiens pour commencer à souhaiter la bienvenue à Jaelyn Jarrett, Hannah Martin, Nokuzola Ncube et Dharana Needham. Merci beaucoup de votre comparution.

Essentiellement, il y aura trois groupes de témoins complets comptant quatre personnes. Chaque personne aura deux minutes. Nous procéderons à une série de questions dans chaque cas, mais il faudra ramener les interventions à trois minutes, pour ensuite poursuivre au besoin. Puis, nous passerons aux groupes suivants.

Je tiens à tous vous remercier aujourd'hui. Hannah, la parole est à vous pour votre déclaration préliminaire de deux minutes. Lorsque vous me verrez lever le doigt, cela signifie que votre temps est écoulé.

Allez-y, Hannah.

Mme Hannah Martin (à titre personnel): [La témoin s'exprime en micmac.]

[Traduction]

Bonjour. Je m'appelle Hannah Martin, et je viens du territoire traditionnel non cédé des Micmacs, d'un endroit qui s'appelle Tatamagouche, en Nouvelle-Écosse. Je représente aujourd'hui la circonscription de Cumberland—Colchester, et je témoignerai au sujet des répercussions dévastatrices de l'exploitation et du développement des ressources sur les eaux et les collectivités du territoire micmac.

Le thème de mon témoignage, c'est que la violence contre les terres autochtones est une violence contre les femmes autochtones. Aujourd'hui, je vais formuler trois appels à l'action liés aux répercussions de l'exploitation minière sur notre territoire et ailleurs.

Pour la première fois de l'histoire, la province de la Nouvelle-Écosse prévoit produire une demande de propositions liées à l'exploration minière à Warwick Mountain, en Nouvelle-Écosse. Si on n'arrête pas tout de suite cette mine, les résidus miniers empoisonneront le bassin hydrographique de la rivière des Français ainsi que six autres bassins hydrographiques dont la montagne fait partie, ce qui aura une incidence directe sur la vie humaine, les plantes et la faune... Tout ça pour des emplois durant cinq ans.

Jusqu'à présent, des consultations adéquates n'ont pas été réalisées ni par Atlantic Gold, ni la province de la Nouvelle-Écosse auprès des gens autochtones et non autochtones. Au nom des membres du groupe Sustainable Northern Nova Scotia et en tant que femme micmaque, je demande l'arrêt immédiat du processus de demande de propositions.

C'est avec urgence que je demande au gouvernement canadien d'embaucher un ombudsman canadien pour la responsabilité des entreprises, un OCRE, ce qui aurait dû être fait il y a 15 mois. Le 17 janvier 2018, le gouvernement a promis la création d'un poste d'OCRE, disant que cette personne serait totalement indépendante et aurait le pouvoir d'exiger la production de documents et des témoignages.

J'ai moi-même été témoin de la violence des sociétés d'exploitation aurifère canadiennes à l'étranger, dans des endroits comme San Miguel, où elles violent et retirent de force des femmes autochtones de leurs terres et de leurs territoires. C'est quelque chose dont est responsable Goldcorp.

La réconciliation et les relations respectueuses n'ont pas de frontières. Il faut traiter les Autochtones et tenir nos promesses à l'égard des peuples autochtones non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger.

• (1105)

La présidente: Merci beaucoup de votre déclaration préliminaire, Hannah. C'est excellent.

Nous allons maintenant passer à Nokuzola. Vous pouvez y aller, vous avez deux minutes, s'il vous plaît.

Mme Nokuzola Ncube (à titre personnel): Je m'appelle Nokuzola, mais vous pouvez m'appeler Zola. Je suis un corps, un processus biologique, mais j'appartiens surtout aux systèmes sociaux. En toute honnêteté, ma mère aurait pu me parler afin de m'encourager avant que je vienne ici.

En 2017, près de 4 000 personnes sont mortes de causes liées aux opioïdes au Canada. Au cours des 5 dernières années, 1 Canadien sur 8 — soit 3,5 millions de personnes — a déclaré avoir un ami proche ou un membre de sa famille ayant une dépendance aux opioïdes.

Les opioïdes sont une catégorie de médicaments qui, lorsqu'ils sont consommés, activent les centres de récompense de notre cerveau, qui, à leur tour, inondent notre cerveau de dopamine, ce qui

provoque des sentiments d'euphorie. On peut certainement constater que, même s'il peut exister un aspect de pouvoir individuel, il s'agit bien d'un processus biologique.

Deux éléments contribuent à la mortalité liée aux opioïdes au Canada: les médicaments sur ordonnance et les drogues illicites. Treize pour cent des femmes ont pris des opioïdes sur ordonnance au cours de la dernière année. Chez les femmes, le risque le plus élevé de dépendance aux opioïdes est l'obtention d'une ordonnance de médicaments opioïdes dans le cabinet du médecin. Cela est attribuable à de nombreuses raisons. Les femmes ont tendance à consulter davantage le médecin. Elles ont tendance à présenter des traumatismes et des situations de violence qui n'ont pas été réglés et, par conséquent, à se soigner elles-mêmes; en outre, leurs expériences de douleur chronique sont différentes.

Bien que le Canada ait mis en oeuvre l'apposition d'autocollants d'avertissement sur les emballages de certains opioïdes ainsi que des fiches de renseignements à remettre avec les ordonnances, il existe un lien entre l'isolement social et la dépendance. Si la dépendance aux opioïdes commence chez le médecin, en particulier dans le cas des femmes, il devrait en être de même du soutien social. Nous devons envisager des programmes de prescription d'un soutien social devant accompagner la prescription d'opioïdes et employer des médecins pour écouter les femmes dans le cabinet du médecin.

Je vous remercie.

La présidente: Excellent, merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à Dharana, pour deux minutes.

Dharana, vous avez la parole.

Mme Dharana Needham (à titre personnel): Merci.

Bonjour à tous. Je m'appelle Dharana Needham. Je suis une étudiante de deuxième année à l'Université McGill, et je représenterai Vancouver Quadra.

Aujourd'hui, je parlerai des femmes et de la pauvreté, plus particulièrement des mères célibataires vivant dans la pauvreté, de la pauvreté subséquente des enfants et de l'incidence du système des soins de santé sur les personnes pauvres et handicapées.

Mon frère aîné et moi avons été élevés par une mère célibataire qui est à la fois diabétique et atteinte d'une maladie chronique. Elle se retrouve ainsi dans une catégorie de personnes handicapées.

Je suis une étudiante vivant avec des handicaps physiques et des troubles d'apprentissage, et toute ma famille vit dans la pauvreté. Toute ma vie, j'ai vécu sous le seuil de la pauvreté et j'ai donc constaté une progression dans le manque de ressources pour les mères célibataires, les personnes handicapées et les familles à faible revenu, ce qui perpétue le problème de la pauvreté, en particulier à Vancouver.

En raison de ses handicaps, ma mère est incapable de conduire. Il nous faut une heure en transport en commun pour atteindre des centres d'alimentation abordables. Il faut deux fois plus de temps pour nous rendre à nos bureaux de services sociaux les plus proches. Vancouver est devenue peu accommodante et fort négligente envers les gens vivant dans la pauvreté, et je peux affirmer avec certitude que ce n'est pas la seule ville au Canada où cela se produit. La question de l'accès est exacerbée pour les mères célibataires et encore plus pour une mère célibataire vivant avec une forme de handicap. Ces cas sont beaucoup plus courants qu'on pourrait le croire.

Le système médical actuel ne prend pas en charge les personnes vivant dans la pauvreté. Nous prétendons bénéficier d'un système de soins de santé universel. Or, nous avons atteint un plateau à l'issue du processus et n'avons pas tenu compte du fait qu'un nombre démesuré de personnes se voient toujours interdire l'accès aux ressources de soins de santé dont elles ont besoin, car elles ne peuvent pas les payer.

Le système de santé canadien peut être mis sur un piédestal, car, sur le plan technique, il est universel — et j'en suis éternellement reconnaissante —, mais lorsque je dois choisir entre payer mes médicaments et payer mon loyer, je ne peux pas être fière de notre système.

Je comprends que les sujets que j'aborde sont réglementés par les gouvernements provinciaux. Toutefois, ces problèmes ne peuvent être considérés comme des problèmes provinciaux. Ce sont des préoccupations qui relèvent du mandat de chaque gouvernement provincial respectif, mais ce sont des problèmes qui transcendent une province et se perpétuent partout au pays.

• (1110)

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à Jaelyn Jarrett.

Vous avez deux minutes.

Mme Jaelyn Jarrett (à titre personnel): *Uplaakut.*

Bonjour. Je m'appelle Jaelyn Jarrett. Je suis originaire d'une petite collectivité inuite du Nord du Labrador, Nain, au Nunatsiavut. Au début de ma vie, j'ai eu l'occasion d'être élevée par mon *anaanatsiaq* et mon *ataatatsiaq*, ma grand-mère et mon grand-père. Ils m'ont enseigné mon mode de vie traditionnel, la façon de vivre de la terre et ma langue. Ce sont des valeurs qui m'accompagnent tous les jours, depuis 21 ans. Ces moments ont été les meilleurs de ma vie.

Cependant, j'ai aussi été placée en famille d'accueil. J'ai été adoptée. J'ai souffert de l'isolement dans les villes et j'ai perdu ma langue. J'ai eu un grand-parent qui a fréquenté un pensionnat et j'ai surmonté le traumatisme profond qui en découle. J'ai aussi souffert de dépression.

Je suis toujours là et je respire encore, et bien que cela n'ait pas été facile, je suis très reconnaissante pour cela. Toutefois, bon nombre de nos jeunes Inuits ne sont pas en mesure de dire la même chose, et certains d'entre eux ne sont pas avec nous aujourd'hui. Il y a quelques jours, j'examinais quelques-uns des souvenirs de mon enfance et j'ai trouvé une petite casquette de graduation de la maternelle. Quand j'ai regardé les noms à l'intérieur de la casquette, je me suis rendu compte que beaucoup d'enfants avec lesquels j'ai grandi ne sont pas avec nous aujourd'hui parce qu'ils se sont suicidés. Tandis que je continuais à parcourir mes photos et mes souvenirs, j'ai remarqué que, pendant que je grandissais, j'inscrivais RIP à côté de certaines des personnes que j'avais perdues.

Bien que mon histoire puisse sembler marginale par rapport au reste du Canada, ce n'est pas le cas. Malheureusement, elle est probablement très familière pour de nombreux Inuits. Qu'il s'agisse de perdre des membres de sa famille, des parents et des amis en raison du suicide, ou encore de vivre dans le réseau des foyers d'accueil et de souffrir d'isolement ou de la perte de son identité, tout cela est très familier, et je suis sûre que ce que je dis peut correspondre à la réalité de nombreux Inuits.

La présidente: Je dois vous interrompre ici; vous avez fait un excellent travail.

Maintenant, au lieu de trois minutes, nous allons passer à quatre minutes. Nous allons accorder quatre minutes au parti gouvernemental, quatre minutes aux conservateurs et quatre minutes au NPD.

Rachel, vous disposez de quatre minutes.

Mme Rachel Bendayan (Outremont, Lib.): Merci beaucoup. Est-ce que je pose la question à des personnes en particulier ou...?

La présidente: Vous pouvez vous adresser à la présidence. C'est très informel.

Mme Rachel Bendayan: Merci beaucoup de vos exposés, qui ont tous été excellents.

Je voudrais poser une question à la dernière intervenante. Vous avez mentionné des amis que vous avez perdus au fil des ans, et vous avez peut-être des suggestions en ce qui a trait à des programmes du gouvernement fédéral susceptibles d'aider les jeunes de votre collectivité.

Mme Jaelyn Jarrett: Il existe deux groupes d'Inuits: ceux qui vivent dans l'Inuit Nunangat, dans les quatre régions inuites, et les jeunes Inuits vivant en milieu urbain. Je pense que ce qui arrive souvent, c'est que beaucoup d'entre nous sont oubliés dans les politiques et les programmes. En tant qu'Inuite vivant en milieu urbain, je n'ai pas pu participer à ces programmes à Ajax, où j'ai déménagé lorsque j'ai été adoptée. Je pense que des programmes qui nous ramènent à notre culture dans nos collectivités sont nécessaires. Parfois, ils ne sont pas accessibles pour des raisons financières, entre autres.

Je pense que des programmes et des fonds qui permettent aux jeunes de pouvoir retourner dans leur petite collectivité et de faire l'expérience de leur culture sont vraiment importants. C'est ce que je propose aux gouvernements fédéral et provinciaux, car il est évident que les deux sont partie prenante.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Rachel Bendayan: Merci.

En ce qui concerne l'intervention relative au soutien offert aux patients lorsqu'ils sont chez le médecin, je me demande quel type de soutien serait, selon vous, nécessaire. Je crois que vous avez parlé de travail social. Avez-vous envisagé un type de soutien particulier qu'un travailleur social pourrait fournir à ce moment-là?

• (1115)

Mme Nokuzola Ncube: Oui. Ce n'est pas nécessairement un travailleur social. Je suis une étudiante qui obtiendra son diplôme en sciences de la santé à l'Université Western. Nous examinons la possibilité de mettre en place une liste de contrôle de la prescription d'un soutien social à l'intention des médecins. Nous savons que le temps que les médecins passent avec les patients est relativement limité. Il est donc important de donner aux médecins une liste de contrôle afin qu'ils vérifient les soutiens sociaux dont bénéficie leur patient, le cas échéant, et de procéder à des renvois s'ils déterminent eux-mêmes que ce patient ne bénéficie pas d'un soutien social adéquat.

Il ne s'agit pas nécessairement d'ajouter des ressources humaines supplémentaires à l'hôpital; il s'agit plutôt d'inciter les médecins à prendre une minute de plus et, au bout du compte, de tirer parti des soutiens sociaux existants de la collectivité.

Mme Rachel Bendayan: Étant donné que vous êtes actuellement à l'université, pensez-vous que le programme actuel des facultés de médecine prépare les médecins à fournir ce type de service et de soutien?

Mme Nokuzola Ncube: Je ne pense pas. Je pense que les choses s'améliorent, mais tout commence avec le processus d'admission à la faculté de médecine. Cela est relativement fondé sur des critères, et le programme d'études ne permet pas aux médecins de comprendre les déterminants sociaux de la santé. Il fonctionne selon le modèle biomédical, qui place la personne au centre de tout.

En ce qui concerne la formation médicale, je pense que nous devons également enseigner aux futurs médecins que, si une personne peut faire tout ce qu'elle peut pour être en bonne santé et qu'elle évolue dans un système qui ne le permet pas, cela ne sert à rien.

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

Mme Rachel Bendantan: Dharana, pourriez-vous commenter le travail que fait actuellement le gouvernement en ce qui concerne un programme d'assurance-médicaments à l'échelon fédéral? Cela répondrait-il à certaines de vos préoccupations?

Mme Dharana Needham: Bien sûr. En ce qui concerne les programmes fédéraux à cet égard, je ne peux pas parler précisément de ce programme pour le moment. Je pense que lorsqu'il est question de soins de santé, les provinces subissent beaucoup de pression, car les soins de santé relèvent de leur mandat. Je pense que les provinces doivent être davantage responsabilisées et qu'il y aurait lieu de procéder à une rationalisation.

Que cela se produise ou non, il faut le renforcer, et au moins une fraction du programme doit être axée sur les personnes en situation de pauvreté. Que nous ayons ou non des programmes de soins de santé, c'est bien, mais je suis ici pour parler de la pauvreté et du fait que nous avons l'historique des programmes de soins de santé, et c'est excellent, mais peu importe que nous ayons des programmes de soins de santé s'ils ne servent pas les personnes vivant dans la pauvreté.

Cela tient en grande partie au fait que les personnes en situation de pauvreté ne peuvent se permettre des soins médicaux prolongés. Cette situation crée des problèmes parce qu'elles ne peuvent pas voir de spécialistes. Elles ne peuvent pas voir de médecins et n'ont pas les moyens de payer leurs médicaments sur ordonnance. Ma mère n'a pas les moyens de s'acheter de l'insuline pour le diabète, car aucun programme n'est en place pour elle.

La présidente: Merci beaucoup. Vous avez fait un très bon travail.

Nous allons maintenant passer à Kellie Leitch. Vous avez quatre minutes.

L'hon. K. Kellie Leitch (Simcoe—Grey, PCC): Merci beaucoup.

Merci à tous d'avoir pris le temps de comparaître aujourd'hui.

Dharana, j'avais une question pour vous d'abord, car vous avez soulevé la question des soins infirmiers. C'était un plaisir de vous rencontrer hier. J'espère que vous avez tous apprécié la réception hier soir.

Vos arguments sont très bien accueillis en ce qui concerne les iniquités de notre système de santé. Je suis médecin, et je les vois de près et de façon personnelle, qu'il s'agisse de parents qui doivent parcourir des centaines de kilomètres pour me voir... L'essence à elle seule constitue probablement une différence pour eux par rapport à une personne qui pourrait se rendre à pied.

Selon vous, quelle orientation politique devrions-nous adopter pour créer cette équité? Y a-t-il certaines choses en dehors de la création de programmes sociaux que nous devrions envisager?

Par exemple, le sénateur Michael Kirby, sénateur libéral il y a de nombreuses années, a parlé de la reddition de comptes dans le cadre de la Loi canadienne sur la santé. Devrions-nous envisager de telles choses pour que les médecins, les parlementaires et tout le monde soient responsables à l'égard de ce patient? Si nous voulons dire que nous allons fournir des soins de santé, nous devrions le faire.

Qu'en pensez-vous?

Mme Dharana Needham: Oui, je pense que cela concorde vraiment très bien avec ce que j'ai dit dans mon allocution, à savoir que le gouvernement fédéral ne tient pas pour le moment les gouvernements provinciaux responsables, comme je pense qu'ils devraient l'être. De même, les médecins qui se tiennent responsables de leurs patients constituent un problème énorme, et je pense que c'est quelque chose qui pourrait être facilement réglé. C'est une chose à laquelle on pourrait remédier et qui aiderait les personnes vivant dans la pauvreté, car cela les aiderait à accéder aux ressources dont elles ont besoin pour mieux fonctionner afin qu'elles ne vivent pas pour survivre.

Je pense que cela comprend en grande partie des programmes de soins médicaux complémentaires ainsi que l'ouverture de nouvelles installations et de cliniques sans rendez-vous. Je comprends que ce sont des choses difficiles à établir; toutefois, je ne pense pas que nous devrions nous en détourner simplement parce que c'est difficile.

• (1120)

L'hon. K. Kellie Leitch: D'accord.

Ce sont des questions très difficiles, et je pense que les parlementaires doivent absolument en assumer la responsabilité.

Mme Dharana Needham: Je suis d'accord.

L'hon. K. Kellie Leitch: Zola, je ne vais même pas essayer de prononcer votre prénom complet. Je vais vous appeler Zola.

Vous avez soulevé des questions concernant les médecins. Êtes-vous à la faculté de médecine ou au programme des sciences de la santé?

Mme Nokuzola Ncube: Je suis en sciences de la santé.

L'hon. K. Kellie Leitch: D'accord.

Pouvez-vous nous dire si c'est différent...? J'étais professeure à l'Université Western Ontario et j'ai donc enseigné la santé communautaire. Je sais ce que nous enseignons à nos étudiants, notamment en ce qui concerne les problèmes liés à la drogue et les dépendances.

Qu'apprenez-vous en sciences de la santé? Mis à part le fait que les médecins assument cette responsabilité, que pensez-vous que les autres professionnels de la santé devraient faire pour s'assurer que nous gérons la crise?

Mme Nokuzola Ncube: Désolée, j'ai oublié la première partie de votre question.

L'hon. K. Kellie Leitch: En ce qui concerne votre propre programme, comment se déroule votre formation? En quoi diffère-t-il du programme de l'école de médecine?

Mme Nokuzola Ncube: Dans le programme des sciences de la santé, notre compréhension de l'être humain est très large. Nous voyons l'être humain comme un processus biologique — et nous apprenons la physiologie et tout ce qui s'y rapporte généralement —, mais nous nous concentrons également de manière intensive, dès notre toute première année, sur les déterminants sociaux de la santé, donc sur des aspects qui transcendent la santé personnelle et qui ont une incidence sur celle-ci. Nous parlons de transport, de logement et de dépendance.

À propos de la deuxième question, quant à savoir qui d'autre peut être interpellé, je pense qu'il serait intéressant d'inclure les cliniques gérées par des infirmières praticiennes ainsi que des travailleurs sociaux et de mettre en place un système de santé intégré pour soutenir tout le monde.

La présidente: Il vous reste environ cinq secondes.

Irene, nous allons vous céder la parole. Vous avez quatre minutes.

Mme Irene Mathysen: Merci beaucoup.

J'ai une question pour chacune de vous. Je serai brève.

Je tiens à féliciter chacune d'entre vous. J'espère que demain n'est pas la dernière fois que vous comparâtes à la Chambre des communes. J'ai une grande confiance en vous et j'espère que vous prendrez votre place en tant que dirigeantes.

Je vais commencer par Hannah. Vous avez parlé de cette exploitation minière canadienne. Au Canada, nous avons des lois sur la conduite des sociétés minières. Fait-on fi de ces lois?

Mme Hannah Martin: Effectivement, on ne tient pas compte de ces lois. L'exemple que je vous ai donné était Goldcorp. L'entreprise a une mine à San Miguel, appelée la mine Marlin. Il y a eu un cas récent, qui dépend en réalité beaucoup de l'ombudsman que nous devons mettre en place immédiatement. En fait, un certain nombre de femmes mayas se sont rendues à Toronto l'année dernière pour se faire entendre. Il y avait plusieurs femmes qui ont été violées sur le site de la mine par des agents de sécurité qui faisaient partie de Goldcorp.

Elles ont également été forcées de quitter leurs terres. Souvent, lorsque ces entreprises entrent dans le pays, elles poussent les femmes à céder leurs terres. Beaucoup de ces femmes ne parlent pas espagnol. Elles ne parlent que leur langue autochtone, ce qui, comme nous le savons, est un cadeau extrêmement précieux que nous avons en tant que peuples autochtones. Cependant, certaines de ces entreprises arrivent et les trompent parce qu'elles ne parlent pas espagnol, volent leurs terres et les chassent de leurs territoires.

Le résultat est ces énormes mines à ciel ouvert, lesquelles produisent des résidus chimiques qui tuent tout à perte de vue. J'ai vu ces bassins de résidus. Il y a eu une rupture récente au Brésil. Je suis sûre que tout le monde ici est au courant. Je ne pense pas que nous suivions les réglementations et nos lois à l'étranger en tant que pays, et nous devons vraiment être plus responsables. On parle de la vie des gens, vous savez.

La même chose se passe au Canada. En tant que femme micmaque, je ne pourrai pas exercer mes droits issus de traités et les droits que me confèrent les traités de paix et d'amitié si une mine est mise en place dans ma cour. C'est littéralement à quelques kilomètres de distance. Cela a une incidence non seulement sur ma spiritualité, mais également sur ma santé physique et mentale. C'est une responsabilité que je porte en tant que femme micmaque pour moi-même et mes futurs enfants, ainsi que pour vos enfants et vos familles.

C'est un enjeu que beaucoup de gens commencent à comprendre; c'est plus qu'un enjeu autochtone. C'est la raison pour laquelle je viens ici, liée non pas seulement à ma communauté micmaque, mais à ma collectivité de Tatamagouche. Je suis membre de Sustainable Northern Nova Scotia, qui s'emploie activement à arrêter l'aménagement de la mine depuis l'annonce qui en a été faite l'automne dernier.

Je pense que c'est un enjeu qui se pose réellement non seulement à l'étranger, mais dans nos propres collectivités, et nous devons agir.

•(1125)

Mme Irene Mathysen: Merci beaucoup.

Zola, vous avez parlé des femmes et de leur accès aux services. Vous avez évoqué le fait que le logement et le transport sont très difficiles à trouver. Nous avons une crise du logement. À votre avis, ou comme vous l'avez vu, avons-nous besoin d'une stratégie nationale du logement afin d'éviter cette crise et ce fardeau terrible pour tout le monde, mais pour les femmes en particulier?

Mme Nokuzola Ncube: Je suis sûre que les femmes sont personnellement touchées, mais pour l'instant, je n'ai pas les statistiques pour faire des commentaires utiles à ce sujet.

Mme Irene Mathysen: D'accord. Avons-nous besoin d'une stratégie nationale du logement?

Mme Nokuzola Ncube: Je vais jeter un coup d'oeil aux statistiques et je vous donnerai une réponse.

La présidente: Merci beaucoup à Jaelyn, Hannah, Zola et Dharana. C'était excellent.

Nous allons suspendre la séance et convoquer le deuxième groupe. Le premier groupe est excusé. Nous suspendons nos travaux pendant environ une seconde.

•(1125)

(Pause)

•(1125)

La présidente: Pour notre deuxième groupe, nous accueillons Immaculée Kalimurhima, Megan Linton, Valérie Daniel et Phoenix Nakagawa.

Nous allons commencer par Immaculée.

Vous avez deux minutes, allez-y.

Mme Immaculée Kalimurhima (à titre personnel): Bonjour. Je m'appelle Immaculée, et c'est dans la circonscription de LaSalle-Émard-Verdun, au Québec, que je vis aujourd'hui.

Aujourd'hui, je veux vous parler de l'une des résidentes de ma circonscription, une fille réfugiée qui a fui le Congo avec les membres de sa famille. Ils se sont déplacés de pays en pays, en quête de sécurité. Ils sont allés en Ouganda, où ils ont trouvé refuge pendant 10 ans. Ses parents ont finalement trouvé un emploi là-bas, alors ils l'ont envoyée à l'école. Elle est allée à l'école pour la première fois à l'âge de 14 ans. Elle ne pouvait pas lire, écrire ou même épeler son nom.

Après 10 ans en Ouganda, ils sont venus au Canada en 2014, et elle s'est inscrite dans une école pour adultes. Deux ans plus tard, elle a obtenu son diplôme, a remporté des prix et a été désignée pour prononcer le discours d'adieu.

Aujourd'hui, la fille a du mal à terminer ses études collégiales à cause de ses responsabilités envers sa famille. Contrairement à l'Ouganda, le Canada a décidé de ne pas reconnaître l'éducation et l'expérience de ses parents. Ils sont donc également retournés à l'école.

À l'instar de nombreuses filles réfugiées, la fille travaille de longues heures dans des emplois peu rémunérés pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, tout en se cachant de ceux qui veulent exploiter son désespoir et sa pauvreté. Ses parents travaillent aussi, mais ils ne gagnent pas assez d'argent pour nourrir tout le monde. Les huit membres de la famille souffrent de stress post-traumatique, et les effets du traumatisme non traité sur leur santé mentale peuvent être débilissants. Il n'y a ni temps ni argent à la maison pour un traitement approprié.

Il y a quatre ans, cette fille dormait sous des arbres, était atteinte de paludisme et fuyait la guerre civile. Aujourd'hui, elle vous parle au Parlement du Canada. Je suis cette fille et je suis extrêmement reconnaissante d'être au Canada, mais il reste encore beaucoup à faire pour aider les réfugiés, en particulier les femmes réfugiées.

Il est crucial de reconnaître l'éducation des réfugiés et des immigrants. Nous avons besoin de travailleurs, d'ingénieurs, d'avocats et de médecins, comme ma mère et mon père.

• (1130)

La présidente: Merci beaucoup. Merci infiniment d'avoir raconté votre histoire. C'était exceptionnel.

Nous allons passer à Megan pour deux minutes.

Mme Megan Linton (à titre personnel): J'aimerais commencer par nous situer dans une époque de l'histoire du Canada dont on fait trop souvent abstraction. Dans les débuts de l'histoire coloniale du Canada, la ségrégation et l'eugénisme étaient des idéologies dominantes. Les femmes mêmes que beaucoup d'entre nous considèrent comme les Célèbres cinq, dont le monument en bronze se dresse sur la Colline du Parlement, étaient également célèbres pour leur eugénisme et leur attitude suprématiste blanche. Ce n'est qu'en 1975 que la législation sur l'eugénisme a été abrogée. Ce n'est qu'en 1996 que les femmes dans nos établissements ont obtenu le droit de vote.

Cependant, les établissements qui ont gardé des groupes opprimés pendant des siècles ne se sont pas encore effondrés, malgré des appels massifs à la désinstitutionnalisation. Les établissements où l'on a été témoin — et encore actuellement — de la violence, du viol, de la médicalisation forcée et du travail forcé des personnes handicapées demeurent. Mes gens ne sont plus logés dans des établissements. Ils se trouvent plutôt dans des maisons de retraite, des foyers de groupe sans but lucratif, des établissements psychiatriques et des prisons. Nous sommes cantonnés dans les recoins de la société, loin des yeux, mais nous devons toujours rester près du cœur.

Nous devons rester vigilants quant à la façon dont l'histoire se répète. Nous devons rester vigilants afin que le régime d'assurance-médicaments ne soit pas utilisé pour soigner de force des personnes dans les établissements. Nous devons rester vigilants et veiller à ce qu'une stratégie de santé mentale ne cherche pas à isoler les personnes dans des établissements, à l'écart de la collectivité. Une stratégie de santé mentale ne doit pas considérer les identités marginalisées comme une pathologie ou les criminaliser.

Avec le vieillissement de notre population, nous devons rester vigilants pour éviter que les maisons de retraite ne servent de lieux d'entreposage des gens. Nous devons réinvestir dans l'importance et la connaissance des aînés.

Je vous mets au défi de partir aujourd'hui en pensant qu'il n'est pas féministe de révoquer le consentement d'une personne qui souffre de maladie mentale. Rappelez-vous que le consentement va au-delà de la chambre à coucher, jusque dans les hôpitaux et les établissements.

Rappelez-vous que l'entreposage des gens n'est pas féministe. Rappelez-vous que les prisons ne sont pas féministes.

Je vous mets au défi de partir aujourd'hui en reconnaissant votre privilège et votre responsabilité vis-à-vis des patients qui vivent sans charte des droits des patients, sans accès à des institutions démocratiques et fondamentalement isolés de cet endroit même où je me trouve.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous passons à Valérie, pour deux minutes.

[Français]

Mme Valérie Daniel (à titre personnel): « Rentre avec tes amis », « Surveille ton verre », « Prévois ton moyen de transport »: voilà les recommandations d'une campagne de sensibilisation qui avait encore cours à la fin de l'année dernière et qui est loin d'être unique en son genre.

Ce que je constate, c'est la forme impérative des verbes utilisés pour s'adresser aux femmes. Pourquoi s'adresse-t-on aux femmes de manière à leur imposer des choix? Pourquoi, nous les femmes, devrions-nous vivre dans la crainte de nous faire agresser en revenant le soir ou à la nuit tombée? Il ne viendrait pas à l'esprit de notre ami de sexe masculin, parti un peu après nous, que l'homme qui marche de l'autre côté de la rue puisse décider de le harceler, de le voler, de l'agresser ou même de l'enlever. La question qu'il faut se poser est donc la suivante: comment un individu peut-il en arriver à poser ce type de geste?

Personnellement, j'adhère à la pensée du philosophe Jean-Jacques Rousseau, selon laquelle un être humain né avec le cœur ouvert est prêt à partager. Cependant, les inégalités d'aujourd'hui font que ce n'est pas tout le monde qui a accès aux mêmes chances et possibilités. Conséquemment, une éducation appropriée, de l'aide parentale, des campagnes d'information ou de sensibilisation et des valeurs que la société véhicule par le truchement de la publicité et de notre système économique sont ce qu'il faut modifier ou améliorer, à mon avis, afin de provoquer des changements à long terme.

C'est alors qu'il est enfant, adolescent ou jeune adulte que quelqu'un forge sa personnalité et son identité, ses opinions et ses ambitions. C'est à ce niveau et durant cette période qu'il faut intervenir, car, une fois sur le marché du travail et responsables d'une maison et d'enfants, plusieurs personnes perdront la détermination qu'il faut pour provoquer des changements.

Je pense aussi qu'il faut opérer des changements dans l'éducation et dans les coutumes de notre société. Même si l'on adopte de nouveaux règlements ou de nouvelles lois, ou que l'on modifie la Constitution du jour au lendemain, les habitudes, les comportements et les idéologies vont rester les mêmes. C'est pourquoi il est important de continuellement chercher de nouvelles connaissances et de toujours exercer son esprit critique. L'apprentissage, l'éducation et la communication nous permettront d'engendrer des changements dans notre pays.

Je viens de Baie-Saint-Paul, une toute petite ville de 7 000 habitants dans la région de Charlevoix. Avant d'entamer mes études universitaires à mon arrivée à Montréal, je n'avais jamais connu le sexisme et l'inégalité des genres et je pensais que nous vivions dans une société égalitaire.

• (1135)

[Traduction]

La présidente: Merci, Valérie. Excellent travail.

Phoenix, la parole est à vous, pour deux minutes.

Mme Phoenix Nakagawa (à titre personnel): Bonjour. Je m'appelle Phoenix Nakagawa et je suis étudiante de troisième année en agriculture à l'Université du Manitoba, où je me spécialise en agroécologie et en entomologie. Je suis ici pour représenter la circonscription de Winnipeg-Centre et je vais vous parler aujourd'hui des femmes dans le sport.

Je suis transgenre autochtone de couleur et rameuse de compétition. Je vis entre des mondes qui s'entrechoquent, l'un qui valide mon identité et l'autre qui ne le fait pas. J'aimerais vous parler à tous aujourd'hui des difficultés qu'éprouvent les femmes, particulièrement les femmes queer et les femmes de couleur, dans les sports. Hélas, je ne peux pas le faire. La raison est simple: je n'ai pas été validée comme femme dans le milieu sportif.

Depuis que je me suis dévoilée, j'ai dû livrer une dure bataille contre le sport et son effacement continu des transgenres comme moi. J'ai participé deux fois aux Jeux d'été du Canada, une fois aux jeux d'été de l'Ouest canadien et deux fois aux jeux nationaux, et les expériences m'ont causé un malaise. Les Jeux d'été du Canada 2017 ont été particulièrement difficiles pour moi, parce que je venais juste de dévoiler mon identité comme femme transgenre à la plupart des membres de mon équipe et à mon équipe de soutien. J'étais acceptée au sein de mon équipe, mais je devais concourir comme homme. J'étais consciente de cette réalité, mais j'ai décidé de poursuivre les jeux, espérant que d'autres accommodements pourraient être faits. Cela n'a pas été le cas. J'étais dans le dortoir et la cafétéria des hommes. Je n'avais pas le droit d'entrer dans l'aire des femmes. Sur mon porte-nom était inscrit un gros « M » — sexe masculin — ce qui a provoqué chez moi un état de dysphorie constant.

Aujourd'hui, l'enjeu majeur dans le monde du sport, c'est que personne ne veut nous traiter comme des femmes, comme des personnes de couleur, des queers ou des personnes à l'identité trans ni d'ailleurs comme des athlètes handicapés. La plupart des organisations sportives craignent de s'attaquer à nombre des enjeux auxquels nos communautés font face. Toutefois, j'aimerais promouvoir une chose qui inciterait, à tout le moins, la communauté queer à pénétrer le monde du sport — c'est-à-dire une catégorie commune aux deux sexes.

Cette catégorie commune aux deux sexes aiderait des personnes aux identités queer diverses, comme les personnes non binaires, celles à l'identité sexuelle changeante ainsi que d'autres transgenres, à participer en toute sécurité au sport. Cette catégorie engloberait des athlètes handicapés, des athlètes de couleur et d'autres intersections entre le handicap, la couleur et l'identité queer également. Bien sûr, cette idée n'est pas parfaite, mais nous devons commencer quelque part, sinon nous n'aurons jamais un plein accès public au sport financé par l'État.

La présidente: Je suis désolée, Phoenix, mais je dois vous interrompre ici. Vous nous fournissez d'excellents renseignements, mais nous devons poursuivre avec la série de questions.

Terry, la parole est à vous pour quatre minutes.

M. Terry Duguid (Winnipeg-Sud, Lib.): C'est une surprise. Je croyais que quelqu'un d'autre passait en premier. Je vais juste m'organiser.

Tout d'abord, merci à vous toutes de vos excellents exposés. J'espère que vous vivez une expérience incroyable en tant qu'Héritières du suffrage et je vous remercie toutes de votre engagement à faire du monde un meilleur endroit.

Désolé, je ne m'attendais pas à passer en premier, donc je vais juste rassembler mes idées.

Megan, j'ai eu un oncle très cher à mes yeux, et il est une des raisons pour lesquelles je suis assis ici aujourd'hui. Il était agent de conservation au Manitoba et il m'a invité à toutes sortes d'endroits dans cette province — une province magnifique, vous en conviendrez j'en suis sûr — pour me faire découvrir les environnements incroyables qui se trouvent au Manitoba. Malheureusement, il a été victime d'un cancer du cerveau. J'ai pu lui rendre visite dans l'aile gériatrique de l'hôpital Saint-Boniface. Je ne sais pas si vous êtes allée là-bas, mais vous avez utilisé le terme « entreposage » pour nos aînés et les gens en fin de vie.

Je me demande si vous avez des solutions pour nous en ce qui concerne les soins communautaires, les soins à domicile et un plus grand nombre de foyers de soins personnels. Je suis sûr que vous y avez réfléchi, et peut-être pourriez-vous nous en parler davantage durant vos deux minutes.

Mme Megan Linton: Oui. Je crois que l'un des problèmes importants que vous avez mentionnés, ce sont les établissements gériatriques. Un des problèmes plus vastes que nous avons constatés, c'est lorsque des jeunes de moins de 20 ans sont entreposés dans des établissements pour personnes âgées et des établissements gériatriques. Il y a eu un cas au Manitoba; je ne sais pas si vous l'avez suivi. Au-delà du fait que les établissements pour personnes âgées manquent cruellement d'infirmières, de médecins et de préposés aux services de soutien à la personne, les travailleurs là-bas sont nettement sous-payés. Une seule infirmière est requise pour chaque centre, ce qui entraîne de la violence tant pour les patients que pour les employés.

Beaucoup de recherches fantastiques ont été menées, particulièrement en ce qui concerne le projet Butterfly. Cependant, je crois que ce que nous voyons en ce moment, c'est un réel décalage entre l'intégration communautaire et notre compréhension de celle-ci. L'intégration communautaire, ce n'est pas vivre dans un foyer de groupe à but lucratif, isolé de la société. L'intégration communautaire, c'est vivre dans une société qui reconnaît tout autant qu'elle soutient les personnes handicapées et les personnes neurodivergentes, et qui les accueille dans la société.

Comment pouvons-nous élargir nos modes de pensée au-delà de la catégorisation entre les personnes saines ou non, malades ou non, âgées ou jeunes, et miser plutôt sur un plus grand nombre de travailleurs communautaires? Cela veut dire que les provinces financent des soins de santé et de santé mentale en fonction d'une capacité qui dépasse celle des seuls hôpitaux. Ce que nous constatons en ce moment, c'est que les fonds destinés aux soins de santé mentale et de santé sont acheminés exclusivement vers l'accès aux services dans les établissements, mais cela ne représente pas l'expérience de nombreuses personnes.

Que se passerait-il si tout le monde avait accès à un intervenant en soutien communautaire? Que se passerait-il si vous receviez plus de 15 heures d'aide d'un préposé aux services de soutien à la personne? En ce moment, au Manitoba, vous avez droit à 15 heures. Ce n'est pas assez d'heures dans une journée pour vous habiller, aller travailler, vous changer, manger votre souper et dormir, et ces personnes sont donc contraintes d'aller dans des établissements.

Pour répondre à votre question, je crois qu'un meilleur accès aux services de soutien et plus de fonds au-delà de ceux qui sont destinés aux services de santé en établissement sont nécessaires.

• (1140)

La présidente: Excellent.

Vous avez 15 secondes.

M. Terry Duguid: Merci.

Je vais peut-être poser plus tard une question à Phoenix. J'ai été très impressionné par votre puissant exposé. Je viens d'une famille de sportifs, du milieu du curling, et j'espère qu'un jour nous aurons un curling non sexiste.

La présidente: Vous et moi devons parler de curling familial.

Phoenix, je vous ai déjà fait envoyer une note où je vous demandais une rencontre.

Rachael, vous avez maintenant la parole, pour quatre minutes.

Mme Rachael Harder: Merci.

Immaculée, ai-je bien compris que vous venez originalement du Congo, mais que vous êtes ensuite venue au Canada en tant que réfugiée en passant par l'Ouganda ?

Mme Immaculée Kalimurhima: Oui.

Mme Rachael Harder: Très bien. Bienvenue.

Vous avez fait du Canada votre foyer en 2014, et de toute évidence, votre famille a incroyablement bien réussi à se créer une nouvelle vie ici. Je crois savoir qu'il y a eu des obstacles en cours de route et j'estime que vous les avez décrits de façon vraiment magnifique. Merci d'avoir pris le temps de nous raconter votre histoire.

Mme Immaculée Kalimurhima: Merci.

Mme Rachael Harder: Je me demande si vous pouvez réfléchir un peu au parcours de vos parents, à leurs compétences pour travailler au Canada et à ce qu'ils ont pensé de cette transition.

Mme Immaculée Kalimurhima: Lorsque nous sommes arrivés en Ouganda, mes parents ont obtenu du travail dans un camp de réfugiés. Mon père était assistant médecin et ma mère était infirmière; ils ont travaillé là-bas pendant 10 ans, aidant les réfugiés souffrant de toutes sortes de maladies mortelles.

Ils sont venus ici avec leurs documents et tout le reste, et on leur a dit que ces documents n'étaient pas pris en considération ici; ma mère a donc dû retourner à l'école secondaire en même temps que nous. Elle avait travaillé très fort pour terminer ses études au Congo, où les femmes n'ont pas le droit d'étudier, et ici, où nous estimons qu'il y a une égalité des sexes au pays, ses études supérieures étaient considérées comme rien du tout. Elle a dû retourner sur les bancs d'école et devait s'occuper de six enfants.

Mme Rachael Harder: Vos parents ont-ils réussi à obtenir leurs titres de compétence? Puis-je vous demander comment ils se portent aujourd'hui?

Mme Immaculée Kalimurhima: Ma mère continue de fréquenter l'école. Elle étudie maintenant au cégep, tout comme moi. Mon père étudie à temps partiel et il travaille, comme nous-mêmes.

Mme Rachael Harder: Pouvez-vous me parler un peu de vos espoirs et de vos rêves, dans l'avenir?

Mme Immaculée Kalimurhima: J'espère réussir à terminer mes études, ce qui est un peu difficile en ce moment, car je dois aider à prendre soin de mes jeunes frères et sœurs, aider ma famille à avoir une meilleure vie et à voir si le Canada peut à tout le moins évaluer les études des réfugiés lorsqu'ils viennent ici. Le Canada nous a donné une possibilité, et nous voulons donner quelque chose en retour. Nous avons fait les études nécessaires pour y parvenir, mais n'avons nulle part où le prouver. Nous n'avons pas l'occasion de le prouver.

● (1145)

Mme Rachael Harder: Immaculée, il est clair que vous et votre famille avez travaillé très fort pour faire partie du Canada et pour vous bâtir une vie ici. Je suis convaincue que vous aurez du succès dans l'avenir. Je vous félicite. Ce que vous faites n'est pas facile — aider cinq frères et sœurs et même soutenir vos parents tandis qu'ils poursuivent leur rêve, tout en poursuivant le vôtre. Je suis convaincue que vous aurez du succès. Je vous souhaite la meilleure des chances dans l'avenir.

Mme Immaculée Kalimurhima: Merci.

La présidente: D'accord. Irene, vous avez quatre minutes.

Mme Irene Mathysen: Merci.

Merci d'avoir fait part de ces points de vue très divergents, mais importants. Idéalement, c'est ce que les parlementaires sont censés faire: amener leur collectivité à cet endroit et permettre à ce lieu de prendre de bonnes décisions au sujet de cette collectivité. Félicitations et merci.

Encore une fois, j'ai un très grand nombre de questions. Immaculée, vous avez parlé de la reconnaissance des titres de compétence étrangers. Vos parents se heurtent-ils à des obstacles difficiles? Le processus est-il trop lent, ou bien trop lourd et injuste?

Mme Immaculée Kalimurhima: C'est injuste, compte tenu du fait qu'ils ont terminé leurs études. Ils ont déjà une expérience de travail auprès d'un très grand nombre d'organisations différentes. Ils ont travaillé auprès du HCR et d'autres organisations médicales qui se trouvent dans les camps de réfugiés. Lorsqu'ils sont arrivés ici, rien n'a été pris en considération. Leur candidature n'a même pas été prise en considération ne serait-ce que pour le travail de plus bas niveau à l'hôpital. Mon père occupait des emplois peu rémunérateurs dans une usine à 11 \$ l'heure et c'est un assistant médecin qualifié. C'est tout à fait injuste. Nous aimerions avoir l'occasion de donner un coup de pouce à la collectivité qui nous a beaucoup aidés.

Mme Irene Mathysen: D'accord. Merci.

Megan, vous avez mentionné le fait que des êtres humains soient confinés dans des établissements. Nous avons entendu parler très récemment de la stérilisation forcée des femmes autochtones. Nous en avons été horrifiés, mais c'est une réalité. Malgré le fait que les Autochtones composent 5 % de la population, ils représentent 30 % de ceux qui sont incarcérés. Je comprends votre frustration.

Je voulais en venir à ce dont vous avez parlé: les soins à domicile pour les personnes vulnérables et le fait de les intégrer au tissu social au moyen du système de soins de santé. J'ai fait l'expérience de l'intégration communautaire. Ce qui arrive à ces personnes en difficulté est important. Pourriez-vous décrire ce que vous envisagez comme intégration des organismes sociaux dans le système de soins de santé?

Mme Megan Linton: Oui. Je vis actuellement dans une province où l'on sabre de façon considérable dans le système de soins de santé. Nous perdons l'accès à des services de tous côtés. Je sais qu'on a réduit de moitié mon propre foyer communautaire il y a un peu plus d'un an. On doit inscrire cela dans le tissu social de notre société, d'une manière qui tranche avec la situation actuelle. En ce moment, la responsabilité provinciale des soins de santé — malgré une stratégie nationale — isole les gens au sein des provinces.

Actuellement, en Ontario, nous observons des compressions importantes, particulièrement dans l'accès aux études postsecondaires et aux écoles. Je crois que notre compréhension d'une intégration communautaire et des voix des handicapés doit être élargie. Nous devons reconnaître et soutenir les handicaps et les personnes handicapées au-delà d'un état d'esprit capitaliste à l'égard de ce qu'ils peuvent produire, et intégrer cela dans chaque fibre de notre société.

Mme Irene Mathysen: Merci.

Phoenix, par rapport à votre expérience comme femme transgenre dans le sport, je crois que nous nous disons qu'il n'y a pas beaucoup de gens dans votre situation, mais je me questionne à ce sujet. S'agit-il d'un nombre important? De plus, quel type de sensibilisation commence-t-on à faire, en ce qui concerne le travail à accomplir pour répondre à vos besoins et respecter cette communauté?

Mme Phoenix Nakagawa: Eh bien, c'est une très petite communauté, car beaucoup de gens queer dans le sport ont été victimes de violence. Il y a des taux très élevés de viol, de violence et d'ignorance par les entraîneurs également. Je suis la seule dans mon club d'aviron et, je crois, probablement la seule transgenre des Prairies dans le sport.

Les politiques seront présentées bientôt. Rowing Canada Aviron, mon association, a élaboré des politiques, mais après les avoir parcourues, j'ai été très déçue, car ce ne sont que des mots couchés sur papier. On ne m'offre aucune protection. Ma communauté ne se voit offrir aucune protection. Tout ce qu'on dit, c'est que nous pouvons concourir, mais c'est tout.

Je suis franchement gênée que cela se produise, car je veux être en mesure de concourir avec mes gens et la communauté et d'aimer le sport pour ce qu'il est.

• (1150)

Mme Irene Mathysen: Merci.

La présidente: Je suis désolée, mais votre temps est écoulé.

Mme Irene Mathysen: Je sais. Je m'excuse, je voulais parler à Valérie.

La présidente: Un grand merci aux intervenantes d'aujourd'hui: Immaculée, Megan, Valérie et Phoenix.

Nous allons suspendre les travaux pour quelques secondes et changer les groupes de témoins.

Je vais juste mentionner quelque chose rapidement; je suis sûre que la greffière n'y verra aucun problème. Une fois que tous les témoins auront comparu, prenons une photo de groupe avec tous les députés et tous ceux qui ont pris part à ces délibérations.

• (1150)

_____ (Pause) _____

• (1150)

La présidente: Nous reprenons les travaux.

J'aimerais maintenant accueillir le prochain groupe de témoins: Charlotte Scott-Frater, Claire Belliveau, Eugénie Veilleux et Corina Picui.

Nous allons commencer par vous, Charlotte. La parole est à vous pour deux minutes.

Mme Charlotte Scott-Frater (à titre personnel): Je suis ici aujourd'hui pour vous parler de quelque chose qui n'est pas assez abordé, à mon avis, dans le cadre de l'expérience vécue par des étudiants du premier cycle universitaire, particulièrement des femmes, et c'est la question des relations intimes entre un professeur et son étudiant. Souvent, ce genre de relation est accueilli avec une

sorte de gloussement complice. Cela vient avec un fort bagage culturel, mais si nous l'éliminons, cela constitue un abus de pouvoir et une violation de la confiance, tout simplement.

Des professeurs prédateurs utilisent leur position d'autorité et l'admiration que les étudiantes ont pour eux pour les inciter à entretenir des relations amoureuses, puis ils se servent de ce pouvoir pour forcer ces femmes à garder le silence. Même si ce ne sont pas seulement les femmes qui sont touchées, elles le sont de façon disproportionnée. L'idée du mauvais dénouement d'une relation avec un professeur qui aurait un effet sur les notes et les perspectives professionnelles est vraiment quelque chose qui effraie, de façon légitime, beaucoup de jeunes femmes et les empêche d'en parler. De plus, beaucoup de ces professeurs leur diront de garder le silence afin de protéger leur réputation.

La plupart des universités n'interdisent pas catégoriquement les relations intimes entre un enseignant et un élève. Ma propre université, l'Université McGill, a récemment refusé de le faire, en dépit de deux années complètes de militantisme soutenu de la part des étudiants en faveur de cette politique.

Durant la première année, une étudiante âgée de mon département m'a dit que je ne devais jamais suivre les cours d'un certain professeur, car tout le monde savait qu'il draguait ses étudiantes durant les heures de bureau. Beaucoup de gens n'ont pas accès à cette information. J'ai été très chanceuse. C'est honteux que les chuchotements doivent se propager afin de protéger les étudiantes lorsque les institutions ne le font pas. De plus, il y a un grand coût personnel associé au fait d'en parler. Une étudiante de mon université fait actuellement l'objet de poursuites par le professeur, car elle aurait parlé à d'autres étudiants d'allégations faites contre lui.

Je crois comprendre que l'éducation ne relève pas du gouvernement fédéral, mais c'est une question d'intérêt national, et vous devriez demander une interdiction catégorique.

Merci.

• (1155)

La présidente: Excellent. Merci, Charlotte.

Nous allons maintenant passer, pour deux minutes, à Claire, qui va présenter sa déclaration liminaire.

Mme Claire Belliveau (à titre personnel): Merci beaucoup.

Il est clair que le nombre de femmes en politique va croissant. Au cours des élections fédérales de 2015, on a observé un nombre record de 88 femmes élues en tant que députées, mais nous faisons toujours face à de nombreuses difficultés. À mon avis, l'une des plus grandes difficultés est le harcèlement sexuel et les mots adressés aux femmes en politique et utilisés pour parler d'elles.

Un article publié par Global News en 2018 met en évidence la question du harcèlement sexuel dans la politique canadienne. L'article dit ceci:

Une députée, parlant sous le couvert de l'anonymat afin de protéger sa vie privée, a dit que, bien qu'elle n'ait jamais été victime de harcèlement sexuel sur la Colline du Parlement, a entendu ses collègues masculins s'échanger de nombreuses blagues et remarques de nature sexuelle au sujet des députées et des employées féminines.

Malgré tous ses efforts pour dire clairement que les blagues — que ses collègues trouvaient anodines — sont indésirables et inappropriées, ils n'ont pas cessé d'en faire.

Je suis profondément déçue et découragée par le comportement de certains des leaders du Canada. Il est clair que l'équilibre entre les deux sexes et la représentation égale au Cabinet ne signifient pas un respect égal sur la Colline du Parlement. Tant les hommes que les femmes en politique ont besoin de travailler ensemble afin de régler ce problème.

Je demande aux femmes du Parlement de réagir au langage inapproprié sur le lieu de travail. Même si certaines femmes peuvent continuer de craindre de dénoncer le harcèlement, je les encourage à se confier à un collègue de confiance. Toutefois, je demande aussi aux hommes en politique et au Parlement de réagir au langage inapproprié qu'ils pourraient entendre leurs collègues utiliser envers leurs collègues féminines et de s'y opposer. Il faut réagir à la langue utilisée en politique, car, bien plus souvent qu'autrement, les femmes sont harcelées verbalement et ne dénoncent pas leur harceleur de crainte de perdre leur emploi.

Les leaders de notre pays doivent être tenus responsables de leur utilisation d'un langage inapproprié et de leurs actions envers des femmes en politique. Même si la politique demeure un domaine dominé par les hommes, un nombre croissant de femmes en font maintenant partie. Si la représentation des sexes dans la politique canadienne peut changer, la langue utilisée envers les femmes en politique le peut aussi.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, Claire.

Eugénie, nous vous cédon la parole, pour deux minutes.

[Français]

Mme Eugénie Veilleux (à titre personnel): Merci, madame la présidente.

Lors d'événements récents, j'ai réalisé qu'être une femme, mais surtout une petite femme, avait plus de répercussions que je ne l'aurais cru, et ce, à plusieurs moments de ma vie.

Je pense notamment à un événement récent, soit un concours d'art oratoire pour lequel j'avais tellement travaillé afin d'obtenir la première place. Les commentaires que j'ai reçus après le concours m'avaient quand même surpris. Les gens m'ont dit que je les avais vraiment surpris et qu'ils ne pensaient pas qu'une petite personne comme moi avait autant de voix. Cela ne m'a pas dérangé; ce n'étaient pas de mauvais commentaires. Finalement, pourquoi fait-on ces commentaires? En fait, c'est parce que les caractéristiques d'un bon discours ne sont pas associées à des petites femmes comme moi. Une voix puissante, de la force, de la grandeur: c'est ce qu'on voit dans les discours.

En fait, cela m'a juste confirmé l'importance de détruire les stéréotypes qui sont flagrants en politique, particulièrement. Les inégalités sont tellement perpétuées par les stéréotypes. Plus le processus de socialisation est intense, plus le stéréotype est fort. C'est justement ce à quoi s'attaque l'article 5a) de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la CEDEF, qui condamne la perpétuation de ces stéréotypes.

L'un des problèmes, en politique, est que celle-ci a été pendant tellement longtemps exclusive aux hommes que les stéréotypes sont très solides. Nul besoin de regarder très loin pour voir que le Canada n'a jamais élu une femme comme première ministre. Au Québec, il y en a eu très peu, de même qu'aux États-Unis. Aussi, peu de femmes sont à la tête de partis politiques qui se présentent aux élections, par exemple. Alors, comment une femme peut-elle avoir des aspirations

dans un domaine à ce point construit sur de tels stéréotypes masculins?

Finalement, mon message est que la parité demeure toujours importante en politique. J'aimerais surtout rappeler que la parité provient de la recommandation générale n° 5 découlant de la CEDEF, qui propose des mesures temporaires spéciales. Cela veut juste dire que, en fait, la parité est une mesure temporaire pour permettre aux femmes de s'infiltrer dans les institutions décisionnelles. Il faut dire que nous avons atteint un point où il y a tellement de gens compétents qui ont des doctorats, des formations et de l'expérience. Ce sont des femmes autant que des hommes. Donc, l'expérience n'est plus un problème. Il faut démonter les stéréotypes à l'embauche et à la sélection des candidats. J'ai hâte de voir plus de femmes dans des postes de pouvoir.

Je vais terminer par cette pensée de Simone de Beauvoir: les droits des femmes ne sont et ne seront jamais acquis de façon permanente.

Merci.

[Traduction]

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

Corina, je vais vous céder la parole, pour deux minutes.

Mme Corina Picui (à titre personnel): Le 26 mars 2017, j'ai été agressée sexuellement dans un amphithéâtre universitaire. Après le fait, j'étais très confuse et bouleversée, et je n'étais pas certaine si cela s'était produit parce que j'étais racialisée, queer ou une femme. Ce que mes recherches ultérieures ont révélé, c'est que les personnes marginalisées sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes de formes de violence sexuelle et d'abus sexospécifique. Il convient de garder à l'esprit que les communautés qui font face à des abus sexuels et à de la violence sexuelle sont les mêmes communautés que celles qui ont été exclues du processus politique par le passé et de façon systématique.

Je crois qu'il est tout à fait clair que les conséquences sont dévastatrices. Au moins 16 femmes autochtones ont été stérilisées de force en Saskatchewan aussi récemment qu'en 2017. Des rapports semblables ont été entendus en Alberta, au Manitoba et en Ontario. Des milliers et des milliers de femmes autochtones disparues et assassinées ont vécu des formes de violence sexuelle, et leurs noms résonnent encore dans les familles à qui elles manquent. Je veux qu'il soit clair que ce n'est pas un génocide culturel, comme le gouvernement canadien pourrait vouloir l'appeler — c'est un génocide, point final.

D'autres formes de violence sexuelle existent au sein d'autres communautés marginalisées. Les femmes queer et les femmes bisexuelles sont neuf fois plus susceptibles de faire face à de la violence sexuelle, même quand chaque autre facteur est pris en considération, comme la pauvreté, le logement et le lieu. Je crois qu'il est vraiment important de ne pas oublier que ces communautés ne sont pas représentées dans le processus politique, du fait de cet héritage d'exclusion historique. La réalité, c'est que seulement 26 % des parlementaires sont des femmes. C'est un chiffre dévastateur, car la violence sexospécifique, comme enjeu, ne sera pas représentée de la même manière.

Je suis ici aujourd'hui pour demander à tout le monde de s'assurer que les personnes touchées par les politiques et les réalités du Canada aujourd'hui se retrouvent à la table pour parler de ces enjeux. C'est important qu'il y ait là des femmes autochtones. Il est important d'avoir des femmes de couleur, des femmes handicapées, des femmes queer et tout autre type de femme à la table lorsque vous parlez de formes de violence et de violence sexuelle, car la façon dont elles vivent ce traumatisme et dont elles sont touchées par lui est très différente pour chaque femme.

• (1200)

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant commencer nos périodes de questions.

Eva, la parole est à vous, pour quatre minutes.

Mme Eva Nassif (Vimy, Lib.): J'aimerais d'abord remercier chacune d'entre vous d'être ici et d'avoir le courage de prendre la parole à notre comité.

Ma question s'adresse à vous toutes. Vous avez toutes les quatre parlé de violence sur les campus, presque le même sujet. L'une d'entre vous a parlé d'une expérience personnelle d'agression sexuelle. J'aimerais entendre ce que les autres ont à dire. Que feriez-vous si vous étiez victime de violence sexuelle? L'autre partie de la question est la suivante: souhaiteriez-vous participer activement à la politique et quelle serait votre principale priorité?

[Français]

Vous avez la parole, madame Veilleux.

Mme Eugénie Veilleux: Merci.

Cette question ne fait pas nécessairement partie des sujets que j'ai abordés, mais elle les complète bien et elle est très pertinente.

Pour ma part, je ne sais pas encore si je veux m'engager en politique, mais il est certain que j'encourage toujours les gens à dénoncer les cas d'abus sexuels, à en parler et à passer le mot. C'est ce qu'il y a de plus important, autant du côté de la victime que de celui de l'agresseur.

Mme Eva Nassif: Avez-vous vécu personnellement cette expérience ou avez-vous été témoin d'abus sexuels ou de harcèlement sur le campus?

Mme Eugénie Veilleux: Certainement.

Mme Eva Nassif: Qu'avez-vous fait?

Mme Eugénie Veilleux: J'en ai parlé à des autorités compétentes. À l'Université de Montréal, nous avons une association étudiante, que je remercie. Elle a très bien intégré les procédures de dénonciation. Il y a eu plusieurs cas à l'Université de Montréal. Des professeurs ont été dénoncés et, dans certains cas, l'emploi a été mis en cause.

Mme Eva Nassif: Pensez-vous que cela a porté des fruits?

[Traduction]

La présidente: Juste à titre de rappel, si vous ne souhaitez pas approfondir ces questions, ne croyez pas que vous devez le faire. Vous pouvez en parler de façon très large si vous le souhaitez.

[Français]

Mme Eva Nassif: Pensez-vous que la dénonciation a eu de bons résultats?

Mme Eugénie Veilleux: Certains cas sont en cours de négociation, si je peux dire. Ce ne sont pas les mots exacts. Quoi qu'il en soit, c'est long.

Mme Eva Nassif: D'accord.

[Traduction]

Claire, pourriez-vous nous parler de votre expérience personnelle? Si vous étiez victime d'agression, que feriez-vous?

Mme Claire Belliveau: J'ai clairement reçu des commentaires inappropriés qui m'étaient adressés. C'est une honte que cela continue de se produire.

Mme Eva Nassif: Est-ce que c'était à l'université?

Mme Claire Belliveau: Pas nécessairement à l'université, mais au travail.

Je suis extrêmement chanceuse d'être entourée par un très robuste réseau de femmes engagées politiquement. Je suis étudiante à l'Université Dalhousie. En ce moment, j'aimerais remercier Julia, Sabrina, Christine et Brianna, ainsi que les députées provinciales progressistes-conservatrices à Dartmouth, les députés provinciaux féminines, de représenter pour moi ce robuste réseau et de toujours me rappeler le respect que je mérite en tant que jeune femme en politique.

Lorsque ces situations se produisent, je crois qu'il est très important d'en parler. Si nous continuons d'éviter de dire que cela s'est produit, si nous cessons d'en parler, nous ne faisons qu'alimenter le problème. En prenant la parole, que ce soit en nous adressant à un collègue, à un ami, à un employeur ou à quiconque pourrait nous aider avec cette situation, nous nous attaquons directement au problème. Cela doit être important. Nous devons rappeler aux jeunes femmes qu'il ne devrait y avoir aucune honte à se manifester.

• (1205)

Mme Corina Picui: [Inaudible] Je crois que c'est une question très inappropriée à poser à une jeune femme. Cela vous montre exactement pourquoi nous devons nous adresser aux victimes et avoir ce genre de conversation avec elles, parce que ces types de conversations à la Chambre des communes sont assurément incroyablement indélicates et très inappropriées.

Mme Eva Nassif: Merci beaucoup.

La présidente: Merci.

Kellie, nous vous cédon la parole, pour quatre minutes.

L'hon. K. Kellie Leitch: Merci.

Merci beaucoup à chacune d'entre vous de vos exposés. Nous vous sommes très reconnaissants.

J'ai une question à vous poser, Charlotte, à propos de ce que vous dites concernant le milieu universitaire. Je peux vous dire que ce que vous décrivez n'arrive pas seulement à l'université. Je ne sais pas si vous avez une idée de mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre, mais j'ai une recommandation à vous faire. C'est plutôt indirect, mais toutes les universités du pays reçoivent des fonds de conseils subventionnaires: les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines, etc. Le gouvernement fédéral peut imposer des critères à cet égard. Nous pouvons dire aux universités que si certains critères ne sont pas remplis en ce qui concerne la façon dont la population étudiante est traitée — cela touche souvent l'innovation et parfois la commercialisation —, cette situation va indéniablement avoir une incidence sur les fonds qu'elles reçoivent.

Je vous encourage, vos collègues et vous, à axer vos efforts là-dessus, parce que ce serait un moyen de pression très efficace et très utile. Les doyens ne pourraient pas l'ignorer. Malgré tout, sentez-vous à l'aise de formuler d'autres commentaires.

Mme Charlotte Scott-Frater: Je crois franchement que c'est une excellente idée. Je recommanderais aussi — je suis dans le domaine des sciences humaines, alors je pense surtout au CRSH — qu'il faudrait interdire aux conseils subventionnaires de financer les professeurs qui ont effectivement entretenu ce genre de relations après l'application des interdictions. Le vrai problème, ce sont les conséquences. Il devrait y avoir des conséquences. Je crois donc que le gouvernement fédéral devrait exiger que chaque université interdise complètement, dans sa politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel, les relations intimes entre les professeurs et les étudiants. Selon moi, ce serait très efficace d'imposer des conséquences par l'intermédiaire des conseils subventionnaires.

Cependant, ce genre de choses existe dans bon nombre de professions. En ce qui concerne ma propre expérience, je tiens aussi à vous dire que l'organisme canadien Étudiant.e.s pour une culture du consentement publiera au cours de l'année un rapport détaillé à ce sujet. J'encourage fortement tout le monde ici à le lire. C'est un organisme qui fait un travail formidable.

L'hon. K. Kellie Leitch: Claire, j'ai une question à vous poser également. C'est à propos de ce que vous avez dit relativement au langage utilisé et à notre conduite. Bien sûr, je crois que la majorité des parlementaires, tout comme la majorité des professionnels, essaient de respecter un certain code de conduite, même s'il y a hors de tout doute certaines personnes qui n'y arrivent pas. Avez-vous des commentaires ou des idées quant à des mesures réglementaires contraignantes — qui se distinguent des mesures de politique publique — que nous pourrions prendre, afin que ces personnes comprennent qu'il y a des conséquences à leurs actes? Honnêtement, cela fait des décennies qu'on en discute, mais il semble que personne ne fasse quoi que ce soit. Les gens n'ont apparemment pas corrigé leur conduite inappropriée.

Mme Claire Belliveau: Vous posez une question très intéressante, parce qu'on dirait que ce n'est pas suffisant pour les femmes de dénoncer la façon dont on parle d'elles dans le domaine de la politique. C'est plutôt surprenant qu'il faille qu'un homme intervienne pour dire: « Hé, vous ne pouvez pas lui parler de cette façon. » Qu'une femme dise: « Assez, c'est assez » devrait être suffisant. De nos jours, on enseigne à nos enfants... Bien sûr, je ne veux pas véhiculer des stéréotypes sur les politiciens au Parlement. Ce n'est pas tout le monde qui se comporte ainsi. Je dis seulement qu'il y a quelques pommes pourries. Ce qui est choquant, c'est que ces personnes n'arrêtent pas, même si on leur dit que ce qu'elles font est inapproprié. Comme jeune femme dans le domaine de la politique, je trouve cela très décevant.

Au départ, on nous avait dit que nous aurions trois minutes pour nos exposés, alors j'ai dû élaguer un peu le mien. J'abordais justement ce sujet brièvement dans la version originale. Que peut-on faire pour que ce genre de langage ne soit plus utilisé? Je crois qu'il faudrait offrir du soutien à toutes les victimes, que ce soit un homme ou une femme qui dénonce l'utilisation de langage inapproprié à son endroit. Dans le cas qui nous occupe, ce sont surtout des femmes qui redoutent de dire quoi que ce soit, parce qu'elles craignent que cela ait des répercussions sur leur emploi. Elles ne veulent pas se mettre leurs collègues à dos. Nous devons instaurer une culture où ce genre de choses n'arrivera pas, où les femmes ont du soutien et où la première chose qu'elles vont se dire après avoir été harcelées

sexuellement sera non pas: « Est-ce que cela va nuire à mon travail? », mais plutôt: « Que dois-je faire à présent? Comment est-ce que je signale ce qui m'est arrivé? À qui dois-je m'adresser? Que peut-on faire pour régler le problème? » Elles ne devraient pas s'inquiéter à propos de leur carrière.

• (1210)

La présidente: Merci.

La parole va maintenant à Irene pour quatre minutes.

Mme Irene Mathysen: Merci, madame la présidente.

Et merci à vous. Vous êtes incroyables. Vous n'avez plus à prouver votre courage. C'est un sujet qui suscite beaucoup d'émotions; je crois sincèrement qu'il ne peut pas y avoir une seule femme sur terre qui n'a jamais été harcelée. C'est simplement la réalité. C'est le genre de choses qui a l'air d'être enraciné dans la société. Nous devons réagir et y mettre un terme.

Je me demandais — et, bien sûr, j'invite chacune d'entre vous à répondre — comment nous pouvons sensibiliser les gens à ce problème et quelles mesures nous pouvons prendre. Au cours des dernières semaines ou des derniers jours seulement, nous avons entendu dire que les femmes ne sont pas fiables. Elles sont émotives. Elles sont hystériques. Elles n'ont pas l'esprit d'équipe. On ne peut pas avoir confiance en elles quand elles soulèvent des problèmes.

Qu'est-ce que nous pouvons faire pour lutter directement contre cela? Très honnêtement, c'est le genre de chose qui pousse les femmes à quitter la vie politique et à abandonner leur carrière professionnelle. Avez-vous des conseils pour nous?

Mme Corina Picui: En ce qui concerne le harcèlement et tout le reste, les femmes vont vivre ce genre de situation différemment dépendamment de qui elles sont. Je crois qu'il faut parler à ces femmes dans ces milieux et qu'il faut chercher à mieux comprendre pourquoi elles sont plus susceptibles de vivre du harcèlement... Les femmes démunies ou les femmes qui n'ont pas beaucoup d'argent sont plus susceptibles de vivre du harcèlement au travail. Les femmes qui n'ont pas de recours pour dénoncer ce harcèlement et celles qui occupent un emploi peu rémunéré sont plus susceptibles de subir de mauvais traitements, et le fait qu'elles doivent conserver leur emploi de préposée à l'entretien, par exemple, si elles veulent pouvoir nourrir leurs enfants crée une pression extrêmement forte qui les pousse à rester silencieuses.

Je crois qu'il serait très important de faire en sorte qu'on puisse communiquer avec les femmes de tous les milieux afin de stopper ce genre de récit et de mettre un terme au harcèlement. En ce qui concerne les femmes dans des emplois prestigieux, il doit y avoir d'autres scénarios. Essentiellement, je crois qu'il faut promouvoir les femmes en général. Les programmes comme les Héritières du suffrage sont incroyables. J'ai même trouvé que le simple fait d'écouter un film comme *Capitaine Marvel* était vraiment génial; le personnage principal est une femme forte avec de véritables émotions. Je sais que cela peut paraître bête, mais la façon traditionnelle de présenter les choses est aussi importante.

Mme Charlotte Scott-Frater: Selon moi, une chose extrêmement importante que nous devons faire comme société est d'arrêter de voir cela comme une « vengeance », lorsqu'un homme puissant est accusé de harcèlement ou d'agression, parce que dans ce cas, on se demande tout d'abord si ces femmes sont en train de ruiner sa vie. Ensuite, on veut faire croire qu'après une période « convenable », l'homme s'est clairement repenti et devrait pouvoir réintégrer la société. On ne met pas l'accent sur la survivante en parlant ainsi. Cela n'honore pas le courage incroyable qu'il faut pour dénoncer ces hommes en position de pouvoir. Donc, je crois qu'une façon dont nous pouvons améliorer la culture est de cesser de parler en utilisant ces termes.

Mme Irene Mathysen: Vous avez toutes mentionné la pauvreté et son incidence sur les femmes. Nous avons besoin d'une stratégie nationale sur le logement. Si les femmes n'avaient pas à s'inquiéter de trouver un logement pour leurs enfants et pour elle, pourraient-elles mieux se défendre contre le harcèlement social inacceptable?

Mme Corina Picui: Je crois que cela dépend aussi de la façon dont elles seront effectivement logées. Je sais que les femmes en situation d'itinérance n'aiment pas aller dans un refuge, parce qu'elles sont susceptibles d'être agressées, d'être volées ou de contracter une maladie. Encore une fois, je crois que l'important est de pouvoir communiquer avec ces groupes. Le logement demeure évidemment un problème très important, et le fait que la sécurité des femmes dépend en très grande partie du logement en accentue encore plus l'importance, mais c'est en communiquant et en collaborant avec ces femmes que nous devons réagir à ce problème.

Mme Irene Mathysen: Merci.

Me reste-t-il encore un peu de temps?

La présidente: Je vous laisse 20 secondes.

Mme Irene Mathysen: Corina, vous avez parlé des familles autochtones. D'autres personnes l'ont mentionné, mais le fait est que la pauvreté, la violence et les difficultés détruisent des familles. Devons-nous mettre en place un système de soutien pour que ces familles puissent rester entières, afin de conserver leur langue et de s'épanouir ensemble?

Mme Corina Picui: Oui. Cependant, dans bon nombre de cas, c'est le gouvernement canadien lui-même qui sépare ces familles. C'est une forme de génocide. Ce n'est pas suffisant de mettre en place un système de soutien; il faut arrêter de séparer les enfants de leur famille.

• (1215)

La présidente: Excellent.

Cette séance a vraiment été fantastique. Il nous reste encore un peu de temps, alors je vais ouvrir la période de questions à tout le monde ici présent. Nous allons inverser les rôles; si vous faites partie des Héritières du suffrage, vous allez pouvoir nous poser des questions.

Je n'avais pas informé les députés à l'avance que c'est ce que nous allions faire.

Allez-y, Bob.

M. Bob Bratina (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.): Je n'ai pas pu poser de question jusqu'ici. M'autorisez-vous à le faire?

La présidente: Bien sûr que vous pouvez poser une question, Bob.

Après la question de Bob, nous allons laisser les témoins nous poser des questions. Il ne nous reste plus beaucoup de temps, alors nous allons devoir garder tout cela bref. Donc, Bob va poser sa

question, puis ce sera votre tour. Vous n'avez qu'à lever la main, et je vous donnerai la parole.

Allez-y, Bob.

M. Bob Bratina: Mon épouse depuis 53 ans était enseignante, et ce qui me fait le plus plaisir, c'est quand d'anciens étudiants vont la voir pour lui dire: « Merci. Vous m'avez montré le chemin de la réussite », etc.

Est-ce que chacune d'entre vous pourrait saluer rapidement une personne, un mentor, un professeur ou n'importe qui d'autre? Vous êtes manifestement des personnes exceptionnelles. Vous faites partie des Héritières du suffrage. Qui vous a orientées vers cette voie?

[Français]

Mme Eugénie Veilleux: J'ai eu de très bons professeurs, mais je ne sais pas s'il y en a un en particulier qui m'a amenée ici. En fait, c'est vraiment de mon initiative. Il me vient en tête des professeurs qui ont contribué à mon intérêt pour la politique ou le droit.

[Traduction]

Mme Claire Belliveau: Je vis en Nouvelle-Écosse; je veux donc remercier Tim Halman, député de Dartmouth-East. Il m'a donné la chance de commencer en politique. Encore une fois, je tiens à souligner la force des femmes de l'Association progressiste-conservatrice de la Nouvelle-Écosse.

Mme Charlotte Scott-Frater: Je suis très contente que vous ayez posé cette question, parce que la personne que je veux saluer est avec nous dans la salle. C'est ma mère. Elle m'a appris énormément de choses. C'est grâce à elle si je suis ici devant vous aujourd'hui, pour toutes sortes de raisons. À dire vrai, vous allez bientôt l'entendre parler. Elle va témoigner devant vous cette semaine. Je dis cela franchement.

Mme Corina Picui: De mon côté, c'est une enseignante que j'avais en huitième année. Elle s'appelait Fiazah Gamaz. C'est elle qui m'a forcée à m'inscrire au programme de baccalauréat international. Cela me faisait très peur, mais elle m'a aidée à remplir ma demande à la dernière minute. Je me rappelle que je corrigeais des tests avec elle pendant l'heure du dîner, parce que je n'avais pas d'amis; j'étais trop ringarde. Elle a toujours été là pour moi.

Dans un contexte universitaire, il y a une enseignante à mon université, l'Université de la Colombie-Britannique, Mme Jurkevics. C'est la femme la plus intelligente et la plus qualifiée que j'aie jamais rencontrée. Quand j'assiste à l'un de ses cours, elle me donne une très grande confiance envers les femmes. Elle ne se souvient probablement pas de mon nom, mais si vous êtes à l'écoute, madame Jurkevics, je vous demande d'être ma directrice de recherche à la session prochaine, si je suis acceptée au programme d'études avec spécialisation.

M. Bob Bratina: Madame la présidente, j'aimerais demander à toutes ces jeunes Héritières du suffrage de devenir elles-mêmes des mentors.

La présidente: Corina, ce que nous devrions faire... Tous les témoignages présentés ici seront publiés, alors ce serait une excellente idée de l'envoyer à votre professeure.

Nous avons eu une excellente séance. Honnêtement, si vous avez besoin d'une mentor, Kenza est juste là. Elle fait un travail fantastique. Elle a déjà commencé à prendre le nom de celles qui ont une question à poser. Donc, c'est le temps d'inverser les rôles. Nous avons sept questions, et seulement quelques minutes.

Eugénie, vous avez la parole.

Mme Eugénie Veilleux: Merci beaucoup.

Avant tout, j'aimerais seulement savoir combien de personnes ici parlent français.

La présidente: Je suis en train de l'apprendre.

Mme Eugénie Veilleux: J'étais curieuse. C'est tout. D'accord, merci.

Donc, voici ma question: j'aimerais savoir quelle est votre perception de la parité? Je sais que Justin Trudeau est extrêmement en faveur de la parité et qu'il veut qu'il y ait autant de femmes que d'hommes au Parlement et dans les comités. Je sais que des efforts sont déployés de ce côté.

Je voulais connaître votre opinion à ce sujet. Comment évalueriez-vous les résultats?

La présidente: Essayez de répondre brièvement. Je vais donner la parole à une personne par parti.

Allez-y, Terry. Ensuite, la parole ira à Irene, puis à Kellie.

M. Terry Duguid: Je crois que notre premier ministre est le premier au Canada à avoir veillé à la parité entre les sexes au sein du Cabinet. Nous avons beaucoup de femmes compétentes. Il y avait énormément de candidates compétentes. Il y avait aussi énormément de candidats compétents, probablement trop.

Ce n'est pas seulement une question d'hommes ou de femmes. Je crois que le Cabinet et le Parlement lui-même devraient refléter la diversité du Canada. À ce chapitre, nous avons encore du chemin à faire. Seulement 27 % des députés de la Chambre des communes sont des femmes. Je crois que le Parlement pourrait être plus représentatif de la diversité du Canada également.

• (1220)

La présidente: Excellent.

Irene, c'est votre tour de répondre.

Mme Irene Mathysen: C'est une excellente question. La parité est absolument essentielle. Il faut que ces 51 ou 52 % de la population ait une voix. J'ai déposé un projet de loi il y a quelque temps qui exigeait que les sociétés d'État soient parfaitement paritaires. J'osais espérer que cela serait ensuite repris par le secteur privé, mais le projet de loi n'a pas été adopté. Il a été rejeté. Je crois cependant que cela reste essentiel.

Je veux ajouter que la première fois où j'ai été élue députée pour le parti au pouvoir, le gouvernement avait entrepris d'avoir un Cabinet paritaire selon les sexes. C'est quelque chose de très important. Depuis 1970, dans mon parti, il y a une politique selon laquelle toutes les assemblées de mise en candidature doivent être paritaires; les femmes doivent être candidates dans des circonscriptions gagnantes et gagnables. C'est de la plus haute importance.

La présidente: Avez-vous quelque chose à ajouter?

L'hon. K. Kellie Leitch: Je crois que la diversité est d'une très grande importance, mais je ne crois pas qu'on devrait imposer un quota pour les femmes. Ce qui est extrêmement important, c'est qu'elles fassent des efforts et méritent leur position. Je crois que chacune d'entre vous, à l'instar de toutes les jeunes femmes du pays, est en mesure de l'emporter sur n'importe quel homme dans n'importe quel domaine.

Même si j'ai une opinion favorable des mesures qui ont été prises pour atteindre la parité, je crois que cela nous diminue, d'une certaine façon, si nous ne sommes là que pour remplir un quota. La dernière chose que je veux, c'est que quelqu'un remette en question la place ici de Jane Philpott, par exemple — une femme qui est médecin comme moi —, parce qu'on cherchait à remplir un quota. C'est une

femme formidable qui a accompli de grandes choses, et je sais qu'elle aurait été élue grâce à sa seule compétence.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

Nous allons continuer si tout va bien, mais il se peut que je commence à interrompre les députés.

Zola, vous avez la parole. Vous pouvez poser vos questions à tout le monde, ou à un membre du Comité en particulier. Allez-y.

Mme Nokuzola Ncube: Docteure Leitch, nous savons que la crise des opioïdes, et en particulier le problème de la prescription d'opioïdes à des femmes, n'est pas imputable en entier aux médecins. Selon votre expérience comme médecin, quel rôle les médecins jouent-ils pour régler ce problème?

L'hon. K. Kellie Leitch: Je crois que les médecins ont une énorme part de responsabilité pour ce qui est de régler ce problème. Je suis pédiatre, alors l'approche est un peu différente dans mon domaine, parce que nous passons énormément de temps à sensibiliser les parents et les enfants à propos des médicaments ou, en ce qui me concerne, des chirurgies. Tous les médecins ont la responsabilité de s'assurer que leurs patients comprennent entièrement le genre de médicaments qu'ils prennent. Je crois qu'il faudrait améliorer l'information qui est donnée aux patients; cela aiderait énormément à faire en sorte que les gens font des choix éclairés.

Bien sûr, comme pédiatre, je crois que les infirmières et infirmiers praticiens, les travailleuses et les travailleurs sociaux et toutes les autres personnes dans ma pratique ont aussi un rôle à jouer, parce qu'ils prennent soin des familles. Nous ne prenons pas seulement soin de l'enfant. L'approche diffère un peu de celle qu'on peut adopter avec les patients adultes. Je crois qu'on pourrait toujours adapter nos pratiques aux personnes adultes pour leur offrir de meilleurs soins.

La présidente: Immaculée, vous avez la parole.

Mme Immaculée Kalimurhima: Merci.

Je pose ma question à tous les membres du Comité.

La présidente: Une réponse par parti.

Allez-y.

Mme Immaculée Kalimurhima: J'aimerais savoir pourquoi on ne parle pas de l'enseignement pour les réfugiés et les immigrants. À tout le moins, pourquoi n'y a-t-il pas de processus d'évaluation pour évaluer leurs connaissances ni de processus de formation pour combler les lacunes? Pourquoi n'avons-nous rien de tel?

La présidente: C'est une excellente question. Quelqu'un de ce côté-ci veut-il répondre?

Je vais donner la parole tout de suite à Kelly, parce qu'elle semble avoir une idée.

L'hon. K. Kellie Leitch: J'ai effectivement de l'information pour vous à ce sujet.

Des associations professionnelles au Canada font de leur mieux pour fournir aux gens l'enseignement dont ils ont besoin pour que leurs titres de compétences étrangers soient valides au Canada. Par exemple, il y a le Collège royal pour les médecins, ainsi que d'autres ordres et associations au Canada pour les ingénieurs et d'autres professionnels. Au Canada, cette responsabilité incombe non pas au gouvernement, mais aux associations professionnelles.

Cependant, nous n'en faisons pas assez au Canada pour nous assurer que les nouveaux arrivants savent quels sont ces critères et à qui ils doivent s'adresser pour que leurs titres de compétences soient reconnus; nous pourrions déployer plus d'efforts de ce côté.

En 2012 — et en 2014 aussi, je crois, mais certainement en 2012 —, une étude a été réalisée par le comité permanent des ressources humaines et du développement des compétences du gouvernement du Canada. Vous devriez consulter ce rapport; je crois qu'il vous aidera énormément à comprendre les efforts qui sont déployés et à cerner les mesures qui pourraient être prises afin d'aider les personnes, comme les membres de votre famille, à trouver des occasions ici.

Nous sommes en train de déployer des efforts, je crois. Nous pourrions en faire davantage, mais nous essayons effectivement d'évaluer les compétences des gens et de les intégrer. Je crois qu'il en va de l'intérêt de tous les Canadiens de veiller à ce que les gens éduqués puissent s'intégrer dans la société canadienne.

• (1225)

La présidente: Excellent.

Le temps file. J'ai peur de devoir vous demander de poser vos questions à une seule personne.

Allez-y, Phoenix. Vous avez la parole.

Mme Phoenix Nakagawa: Je dois poser ma question à une seule personne?

La présidente: Oui.

Mme Phoenix Nakagawa: D'accord. Puis-je vous poser une question?

La présidente: Oh, Seigneur! Vous me mettez sur la sellette, Phoenix.

Mme Phoenix Nakagawa: D'accord. Je voulais seulement vous demander, madame la présidente, comment vous communiquez dans votre collectivité avec les groupes minoritaires quels qu'ils soient: la communauté LGBTQ, les personnes racialisées et les personnes handicapées. Comment faites-vous pour leur donner une voix?

La présidente: C'est une excellente question. Merci beaucoup.

L'une de mes principales responsabilités... Je suis également la porte-parole de l'opposition pour la famille, les enfants et le développement social, et je travaille directement avec la communauté LGBTQ2S. Cela a probablement été l'une des choses les plus difficiles que j'ai faites, mais je ne crois pas avoir jamais autant grandi en tant que personne depuis que je suis née, il y a 48 ans.

La chose la plus importante que je fais, c'est non pas de parler, mais d'écouter. Je me présente, et je dis: « Racontez-moi votre histoire. » Hier, j'ai rencontré trois femmes chefs avec qui j'ai discuté. Mon travail était non pas de leur dire quoi que ce soit, mais bien de les écouter. Je crois que c'est une des choses les plus importantes.

J'essaie d'être disponible en tout temps. Je suis Karen, tout simplement. C'est ma personnalité. Si vous me voyez dans la rue ou à l'épicerie et que vous venez me parler, qui vous êtes n'est pas important. C'est comme cela que je représente mes électeurs.

Mme Phoenix Nakagawa: D'accord. Merci.

La présidente: Merci.

Jaelyn, vous avez la parole.

Mme Jaelyn Jarrett: La réconciliation ne concerne pas seulement les Autochtones; cela concerne aussi les non-Autochtones. Je ne sais pas vraiment à qui adresser ma question, mais j'aimerais savoir comment vous participez à la réconciliation, surtout en ce qui concerne les Inuits.

La présidente: C'est une excellente question.

Je vois que Terry veut répondre. Allez-y, Terry. Vous avez une minute.

M. Terry Duguid: Je crois m'être rendu au Nunavut quatre ou cinq fois. C'est un endroit formidable, avec des gens formidables. Je connais mieux le Manitoba. Il y a 63 Premières Nations dans cette province. C'est le berceau de la nation métisse, et nous participons activement au processus de réconciliation. La route s'annonce longue — plus de 200 ans de colonialisme, c'est beaucoup —, mais nous devons travailler ensemble.

Il s'est passé quelque chose de très spécial il y a quelques semaines: 25 gouvernements, Premières Nations, nations métisses, préfets locaux et maires se sont réunis pour signer un protocole d'entente sur la façon dont ils allaient collaborer pour régler certains problèmes. Il a par exemple été question de la qualité de l'eau du lac Winnipeg, de la création d'une infrastructure Internet collaborative et de la construction d'une installation de gestion des déchets solides. Certaines de ces collectivités ne s'étaient pas parlé depuis 150 ans.

Même si tout cela a l'air de prendre beaucoup de temps, le gouvernement a fait d'importants investissements pour que nous puissions réussir ensemble ce long processus. Nous allons devoir poursuivre les efforts. Comme on le dit chaque année au Manitoba, nous sommes tous visés par les traités. Rappelez-vous: en ce qui concerne les Premières Nations, il y avait deux signataires.

La présidente: Merci. Beau travail, Terry.

Hannah, vous avez la parole.

Mme Hannah Martin: Ma question porte sur le projet de loi C-262. C'est un projet de loi d'initiative parlementaire sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Comme vous le savez, le gouvernement du Canada a pris la parole devant l'ONU en 2016 et a officiellement déclaré que le pays allait adopter ce texte législatif sans réserve. J'aimerais connaître votre opinion sur le sujet. Personnellement — et bon nombre d'Autochtones de l'Île de la Tortue sont du même avis —, je crois que ce document peut être présenté sous forme de loi et adopté avec tous les droits qu'il contient. Il ne doit pas être modifié ou divisé; cela ferait perdre son esprit au projet de loi.

J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet, si quelqu'un parmi vous veut se lancer.

La présidente: Nous allons devoir nous en tenir à un seul intervenant pour l'instant. Je dois veiller à ce que les choses bougent le plus vite possible, mais je sais qu'il y a beaucoup à dire sur le sujet.

Bonne chance, Irene. Je crois en vous.

Mme Irene Mathysen: Je tiens à dire que nous sommes très fiers, à mon parti, de compter Romeo Saganash parmi nous. C'est l'une des personnes à avoir élaboré ce projet de loi, et vous avez absolument raison lorsque vous dites que nous devons en tenir compte dans tout ce que nous faisons. Il faut que cela fasse partie intégralement de notre processus décisionnel afin de respecter les besoins des peuples autochtones.

Il y a près de 10 ans, je siégeais à ce comité, et nous avons voyagé pour discuter avec des femmes autochtones de la situation dans leurs collectivités. Nous sommes allés dans le Nord, et nous avons discuté avec des femmes inuites. Je voulais revenir sur le sujet. Lorsqu'on leur a demandé de nous parler de leurs besoins et de ceux de leur famille, elles ont répondu: « Nous savons ce qui doit être fait. » Donc, c'est ainsi qu'on respecte le processus de réconciliation. Nous écoutons les gens qui ont vécu des traumatismes et nous respectons leurs solutions.

• (1230)

Mme Hannah Martin: Merci.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

Megan, nous allons vous accorder la parole.

Mme Megan Linton: J'aimerais adresser cette question au Parti conservateur, qui a instauré cette mesure et en a fait le suivi, et particulièrement à vous, madame Leitch, qui êtes médecin. Comment justifiez-vous le recours à l'isolement forcé dans les prisons malgré le fait que les responsables des Nations unies et bon nombre de médecins ont déclaré que c'est une forme de torture psychiatrique?

La présidente: Kellie, souhaitez-vous répondre à cette question?

L'hon. K. Kellie Leitch: Avec plaisir. J'aurais besoin de plus de renseignements, particulièrement en ce qui concerne cette mesure législative ou cet élément de programme dont vous parlez.

En tant que médecin, je pense que la question de la santé mentale doit être abordée dans l'intérêt de tous les Canadiens. Comme ministre du Travail, j'ai consacré énormément de temps aux questions de santé mentale en milieu de travail. Je serais heureuse d'en apprendre davantage si vous ou quiconque avez des renseignements que j'ignore, car je n'ai pas une connaissance approfondie des lois de quelque gouvernement que ce soit. J'ignore si j'étais élue au moment où cette mesure législative a été présentée. Je suis heureuse d'en parler.

Comme médecin, je crois que les points que vous avez soulevés en tant que témoin aujourd'hui à propos des questions de santé mentale sont, de toute évidence, très importants, et j'ai publié des textes sur ces questions.

La présidente: Le Comité permanent de la condition féminine a publié un document; il s'agit d'une étude sur les femmes autochtones dans le système correctionnel. Vous pourrez peut-être y trouver certains renseignements. Vous voudrez peut-être également examiner certains témoignages qui s'y trouvent. Cela vous sera sans doute très utile.

Passons maintenant à Corina.

Mme Corina Picui: Je souhaite poser cette question à la présidente. L'article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, lequel définit le terme « génocide », comporte bon nombre d'exemples d'actes qui relèvent du génocide, notamment des situations comme le « [t]ransfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe », des « [m]esures visant à entraver les naissances au sein du groupe », l'« [a]tteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe » et bien d'autres encore. À la lumière de ces définitions, il est plutôt clair que le Canada commet non pas un génocide culturel, mais un génocide à proprement dit.

Que faites-vous personnellement pour prévenir cette situation, plus particulièrement à la lumière du fait que les femmes sont très durement touchées par ces formes de génocide?

La présidente: C'est une bonne question. Actuellement, je discute avec des familles, entre autres choses. Comme je l'ai dit hier, lorsqu'il est question de familles en situation de crise, on parle de traumatismes intergénérationnels subis par certains membres des Premières Nations. Cela m'a vraiment permis de comprendre que les décisions prises par les chefs dans le passé ne visaient pas notre époque actuelle; elles sont au profit des sept prochaines générations. Ce sont des choses qui importent vraiment. En toute honnêteté, nous devons prendre le temps de mieux comprendre la situation et cesser

de l'envisager de notre point de vue, c'est-à-dire le point de vue de Karen Vecchio. Nous devons connaître le point de vue des personnes qui ont vraiment été touchées.

À mon avis, ces éléments sont parmi les plus importants à examiner.

Mme Corina Picui: Pour préciser les choses, diriez-vous que le gouvernement canadien commet un génocide à l'encontre des peuples autochtones du Canada?

La présidente: Je ne peux pas me prononcer là-dessus. Je vous remercie de poser la question, mais je ne peux y répondre.

Nous allons maintenant passer à Charlotte.

Charlotte, la parole est à vous. Soyez très brève, je vous prie.

Mme Charlotte Scott-Frater: La question s'adresse à Mme Mathysen.

Je porte un très grand intérêt à la stratégie nationale sur le logement; je crois qu'elle est essentielle. J'aimerais seulement savoir comment cette stratégie abordera la question de la durabilité. Sera-t-il question d'urbanisme écologique ou d'aménagement urbain, de densification et de ce genre de choses?

Mme Irene Mathysen: Merci beaucoup, Charlotte.

J'aimerais que vous sachiez que nous avons une stratégie nationale sur le logement il y a quelques années. Elle a pris fin en 1993. On se servait des recettes de la SCHL pour construire des logements coopératifs et sans but lucratif. Dans ma circonscription seulement, il y a 14 projets de ce genre. Entre 1990 et 1995, le gouvernement de l'Ontario a fait construire 50 000 logements, et ils ont donné lieu à d'importantes communautés. Nous devons revenir à cette manière de faire. Nous devons nous assurer que les fonds sont disponibles, que la vision est établie et que les moyens sont en place. La volonté d'investir dans la construction de logements doit provenir du gouvernement fédéral, et ce, dans un avenir rapproché.

Nous devons nous y mettre maintenant, car, au cours des 20 dernières années, l'érosion de l'abordabilité du logement a été effroyable. Un million de personnes souffrent car elles n'ont pas accès à des logements adéquats, et nous devons changer la situation.

• (1235)

La présidente: Excellent. Nous allons maintenant passer à notre dernière question, qui sera posée par Claire.

Mme Claire Belliveau: Merci.

Ma question s'adresse à toute femme qui voudrait intervenir et y répondre. Je ne demande pas à entendre une histoire, un exemple ou une expérience en particulier, mais j'aimerais savoir si vous croyez, en tant que femme qui travaille au Parlement au Canada, que la politique sur le harcèlement est appliquée de manière efficace. En fait, je voudrais vous poser la question suivante: si vous êtes victime de harcèlement ou que vous connaissez une personne qui l'est, avez-vous l'impression que ces procédures sont appliquées efficacement, que vous vous adressez à votre parti, au Parlement ou à une autre entité? Si ce n'est pas le cas, allez-vous prôner l'amélioration de ces procédures?

La présidente: Je préside le Comité, je tente donc de rester neutre.

L'hon. K. Kellie Leitch: Ma réponse est non, et je serais heureuse de défendre cette cause. Durant une campagne à la direction, des gens m'ont harcelée de manière virulente et continue. Cela s'est également produit à la Colline du Parlement. Pour répondre à votre question, je crois qu'il est important que les femmes qui occupent des postes de direction s'expriment à ce sujet et agissent à titre de porte-parole pour les autres femmes. Je suis heureuse d'en discuter avec

vous, ainsi qu'avec de jeunes femmes à l'extérieur de cette salle, pour qu'elles aient le sentiment qu'on défend leurs intérêts.

La présidente: La sonnerie retentit. Nous allons tenir un vote dans 15 minutes. Si quelqu'un souhaite prendre une photo de groupe, je suis disposée à rester durant 10 secondes. Si nous voulons prendre une photo de groupe, il n'y a aucun problème.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>